

Département de Vaucluse

Commune de LAPALUD



Plan Communal de Sauvegarde (P. C. S.)

Outil d'aide à la gestion communale de crise

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE	FICHE SOMMAIRE
-----------------------	---	---------------------------

Préambule

Définition	fiche 0.01
Arrêté municipal	fiche 0.02
Cadre juridique	fiche 0.03
Glossaire	fiche 0.04
Mise à jour – fiche actions du responsable	fiche 0.05
Présentation générale de la commune	fiche 0.06
Population – informations particulières	fiche 0.07
Identification des risques	fiche 0.08
Localisation des zones à risque	fiche 0.09
Localisation diverses (PCC, hébergement...)	fiche 0.10

1. ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Déclenchement du plan communal de sauvegarde	fiche 1.01
Le poste de commandement communal (PCC)	fiche 1.02
Schéma d'alerte	fiche 1.03
Organigramme de la cellule de crise	fiche 1.04
Composition de la cellule de crise	fiche 1.05

2. FICHES ORGANISATIONNELLES

Fiche réflexe - Maire (Directeur des Opérations de Secours)	fiche 2.01
Fiche réflexe – 1 ^{er} Adjoint (Chef des opérations de secours)	fiche 2.02
Fiche réflexe – DGS – Cellule secrétariat communication	fiche 2.03
Fiche réflexe – Responsable cellule terrain	fiche 2.04
Fiche réflexe – Responsable action sociale hébergement	fiche 2.05
Fiche réflexe – Responsable soutien logistique	fiche 2.06
Fiche réflexe – Responsable services techniques	fiche 2.07
Fiche réflexe – Responsable police municipale	fiche 2.08

3. FICHES ACTIONS

Fiche action – crise sanitaire – Gestion opérationnelle d'une pandémie	fiche 3.00
Fiche action – Alerte – Déclenchement de la sirène	fiche 3.01
Fiche action – Télé-Alerte –	fiche 3.02
Fiche action – Alerte – Véhicule équipé ensemble mobile d'alerte	fiche 3.03
Fiche action – Alerte – Messages d'alerte inondation Rhône	fiche 3.04
Fiche action – Alerte – Crue du Rhône	fiche 3.05
Fiche action – Accueils sinistrés – Restauration et ravitaillement	fiche 3.06
Fiche action – Hébergement – Récupération moyens de couchage	fiche 3.07
Fiche action – PPI DU TRICASTIN	fiche 3.08
Fiche action – Inondation – Gestion des vannes	fiche 3.09
Fiche action – Information de la population pendant la crise	fiche 3.10

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE (SUITE)	FICHE SOMMAIRE
-----------------------	---	---------------------------

4. MOYENS DISPONIBLES

Fiche moyens pour la cellule de crise	fiche 4.01
Fiche moyens – PCC opérationnel	fiche 4.02
Fiche moyens pour les sinistrés	fiche 4.03
Fiche moyens – Véhicules et engins	fiche 4.04
Fiche moyens – Matériels spécifiques	fiche 4.05
Fiche moyens – Transports collectifs	fiche 4.06
Fiche moyens – Alimentation, eau & nourriture	fiche 4.07

PERSONNES RESSOURCES :

◆ Associations de secourisme	fiche 4.08a
◆ Associations diverses	fiche 4.08b
◆ Entreprises, artisans et agriculteurs	fiche 4.08c

INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PARTICULIERS

Etablissements Recevant du Public – Bâtiments communaux	fiche 4.08d
---	-----------------------------

5. ANNUAIRE DE CRISE

Annuaire de crise	fiche 5.01
-------------------	----------------------------

ANNEXES

Arrêté municipal de réquisition
Fiche « accueil de la population » au sein d'une structure d'accueil et d'hébergement

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
-----------------------	------------------------------------	--

Préambule

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DEFINITION	FICHE 0.01
		PAGE 1/1

Le Plan Communal de Sauvegarde, élaboré à l'initiative du Maire, vise à organiser ses pouvoirs de police lorsqu'un risque majeur survient.

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire des évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

A l'issue de son élaboration ou d'une révision, le Plan Communal de Sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le Maire de la Commune. Il est transmis par le Maire au Préfet du Département

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTÉ MUNICIPAL	FICHE 0.02
		PAGE 1/1

Département de Vaucluse



LAPALUD

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2020-173 du 14/10/2020
portant révision du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L 731-3 et ses articles R 731-1 et suivants relatifs au plan communal de sauvegarde ;

Vu le plan de prévention des risques d'inondations du Rhône approuvé par arrêté préfectoral du 08 avril 2019 ;

Vu les avis des services consultés ;

Considérant que le plan communal de sauvegarde a fait l'objet d'une révision et qu'il y a lieu de l'approuver.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de LAPALUD, tel que révisé et annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 : Il s'applique à compter de son entrée en vigueur dans les conditions prévues par les dispositions susvisées du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde sera transmis à :

- Monsieur le préfet du Vaucluse,
- Monsieur le préfet de la Drôme,
- Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours,
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie du Vaucluse.

Article 4 : Le maire et toute personne désignée à cet effet sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 0.03
		PAGE 1/3

Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2211-1 : « Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance, sauf application des dispositions des articles 17 à 22 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ».

Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2212-2 : La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment :

- 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées ;

- 2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;

- 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, Cafés, églises et autres lieux publics ;

- 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente ;

- 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ;

- 6° Le soin de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés ;

- 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 0.03
		PAGE 2/3

Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2215-1 : La police municipale est assurée par le maire, toutefois :

1° Le représentant de l'Etat dans le département peut prendre, pour toutes les communes du département ou plusieurs d'entre elles, et dans tous les cas où il n'y aurait pas été pourvu par les autorités municipales, toutes mesures relatives au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques.

Ce droit ne peut être exercé par le représentant de l'Etat dans le département à l'égard d'une seule commune qu'après une mise en demeure au maire restée sans résultat ;

2° Si le maintien de l'ordre est menacé dans deux ou plusieurs communes limitrophes, le représentant de l'Etat dans le département peut se substituer, par arrêté motivé, aux maires de ces communes pour l'exercice des pouvoirs mentionnés aux 2° et 3° de l'article [L. 2212-2](#) et à l'article [L. 2213-23](#) ;

3° Le représentant de l'Etat dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ d'application excède le territoire d'une commune

4° En cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées.

L'arrêté motivé fixe la nature des prestations requises, la durée de la mesure de réquisition ainsi que les modalités de son application.

Le préfet peut faire exécuter d'office les mesures prescrites par l'arrêté qu'il a édicté.

La rétribution par l'Etat de la personne requise ne peut se cumuler avec une rétribution par une autre personne physique ou morale.

La rétribution doit uniquement compenser les frais matériels, directs et certains résultants de l'application de l'arrêté de réquisition.

Dans le cas d'une réquisition adressée à une entreprise, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies à la clientèle, le montant de la rétribution est calculé d'après le prix commercial normal et licite de la prestation.

Dans les conditions prévues par le code de justice administrative, le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue peut, dans les quarante-huit heures de la publication ou de la notification de l'arrêté, à la demande de la personne requise, accorder une provision représentant tout ou partie de l'indemnité précitée, lorsque l'existence et la réalité de cette indemnité ne sont pas sérieusement contestables.

En cas d'inexécution volontaire par la personne requise des obligations qui lui incombent en application de l'arrêté édicté par le préfet, le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue peut, sur demande de l'autorité requérante, prononcer une astreinte dans les conditions prévues aux articles L. 911-6 à L. 911-8 du code de justice administrative.

Le refus d'exécuter les mesures prescrites par l'autorité requérante constitue un délit qui est puni de six mois d'emprisonnement et de 10 000 euros d'amende. ».

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 0.03
		PAGE 3/3

Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13 : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.»

Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16 : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque».

Loi n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relative au code d'alerte national et aux obligations des services radio et télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public,

Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et les décrets d'application,

Loi n°2005-134 du 15 février 2005 relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

Lois L 731-3 et ses articles et R 731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatifs au plan communal de sauvegarde

Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004 (intégré dans le code de l'environnement article R 125-9 à R 125-14),

Plan départemental ORSEC et tous les plans de secours/d'alerte départementaux concernant la commune.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE GLOSSAIRE	FICHE 0.04
		PAGE 1/1

ARS	Agence Régionale de Santé (ex DDASS)
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
COS	Commandant des Opérations de Secours
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGS	Directeur Général des Services
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ORSEC	Organisation des Secours
PCC	Poste de Commandement Communal
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PPMS	Plan Particulier de Mise en sûreté
PPRi	Plan de Prévention du Risque Naturel inondation
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
RAC	Responsables des Actions Communales
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

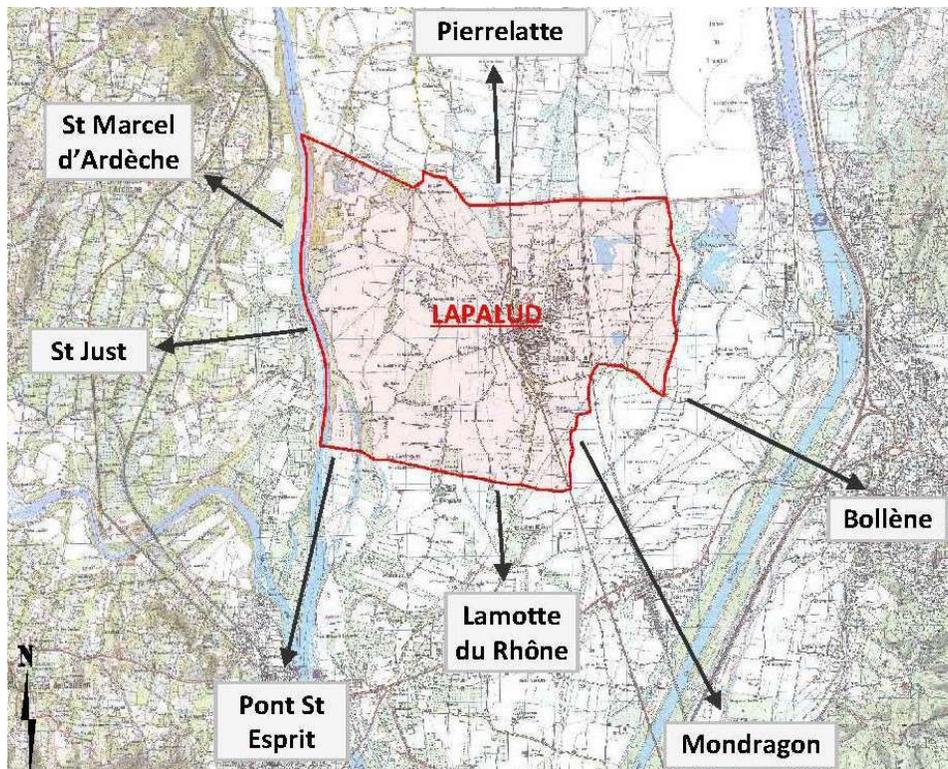
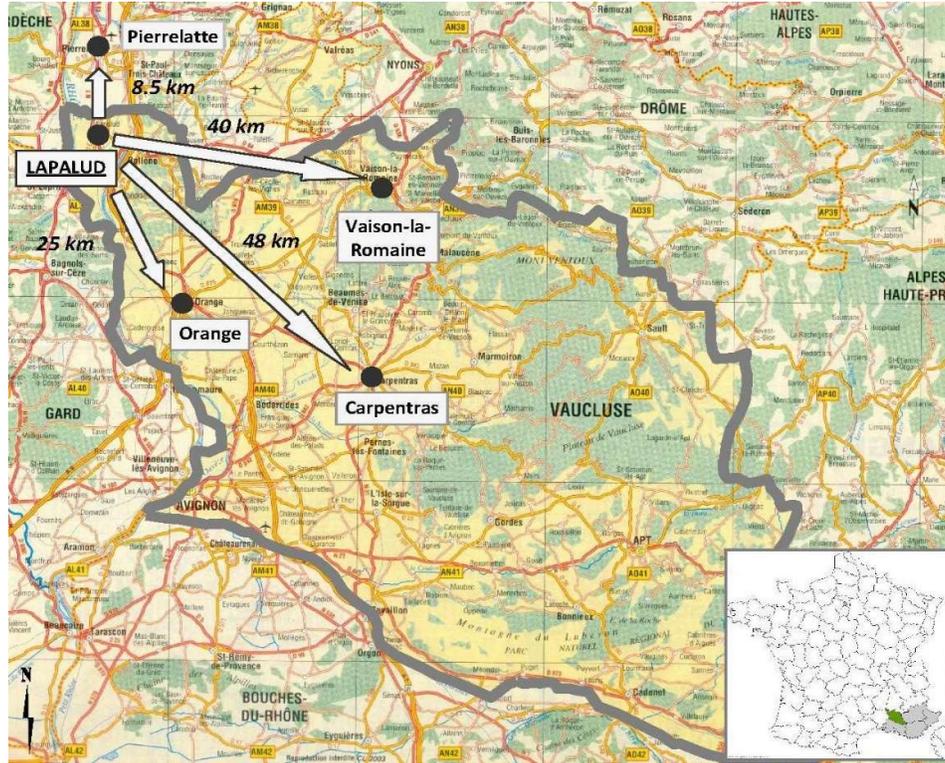
Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE : 0.05
	MISE À JOUR	PAGE 1/2
FICHE ACTION DU RESPONSABLE		

Mise à jour effectuée par la DGS de la Commune de Lapalud

- ◆ Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après (fiche mise à jour)
- ◆ Informer de toutes modifications les destinataires de ce plan communal :
 - Préfet de Vaucluse
 - Préfet de la Drôme
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
 - Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

La périodicité de mise à jour complète du PCS est fixée à un an.

Une mise à jour sera de plus réalisée au fur et à mesure de l'évolution ou modification des activités, des moyens humains et matériels par la personne en charge du PCS.



Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	FICHE : 0.06
		PAGE 2/2

Localisation :

Vallée du Nord
à l'extrême nord du Vaucluse
à la frontière départementale avec la Drôme et l'Ardèche
le long de la RN 7

Région : Provence - Alpes - Côte d'Azur (P.A.C.A.)

Département : Vaucluse

Préfecture et arrondissement : Avignon

Canton : Bollène

Superficie : 1740 ha

Altitude : de 42 à 59 mètres – 45 m aux abords de la Mairie

Population municipale : 3 895 habitants (Janvier 2021)

Nombre de ménages : 1471 (Janvier 2017)

Nombre total de logements : 1794

Part des résidences principales en 2017, en %	87,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %	2,0
Part des logements vacants en 2017, en %	10,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %	64,1

(Données INSEE recensement 2013/2017)

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE POPULATION INFORMATIONS PARTICULIERES	FICHE : 0.07
		PAGE 1/1

◆ **POPULATIONS IDENTIFIEES « A RISQUES »**

TOTAL personnes « à risques » : 180 (Les listings ont été croisés).

Personnes âgées bénéficiant de l'A.P.A. : 36

Personnes bénéficiant de l'Aide Sociale : 2

Personnes s'étant déclarées pour le Plan Canicule : 14

Personnes résidant à l'APEI « Le Fourniller » : 65

Personnes travaillant à l'APEI « Le Fourniller » présentes que la journée :67

Personnes bénéficiant de la télé alarme : 12

◆ **LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre d'écoles maternelles : 1 site, école René CHAR : 5 classes

- Nombre d'écoles primaires : 1 site, école Louis PERGAUD : 10 classes

TOTAL enfants par école

Ecole maternelle René CHAR = 137

Ecole élémentaire Louis PERGAUD = 249

Capacité d'accueil enfants par garderie

Garderie maternelle René CHAR = 28

Garderie élémentaire Louis PERGAUD = 36

◆ **ACTIVITES DE LOISIRS**

TOTAL enfants par Centre de loisirs

Girardes = 36 enfants

Ecole Pergaud = 16 enfants

L'A.L.S.H. fonctionne pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël).

Espace Jeunes 12/25ans : 1 site, Château JULIAN 12/16 adolescents (samedi après-midi et vacances scolaires)

◆ **ACTIVITES TOURISTIQUES** (Voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

Nombre d'hôtels / gites / chambre d'hôtes : 4

Nombre de campings : 1 (inactif)

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES	FICHE 0.08
		PAGE 1/1

Les risques naturels

- les inondations de type plaine crue du Rhône
- les inondations par ruissellements urbains
- les séismes (zone de sismicité 3)
- les autres phénomènes naturels dangereux (neige, tornade, vents violents,...)

Les risques technologiques

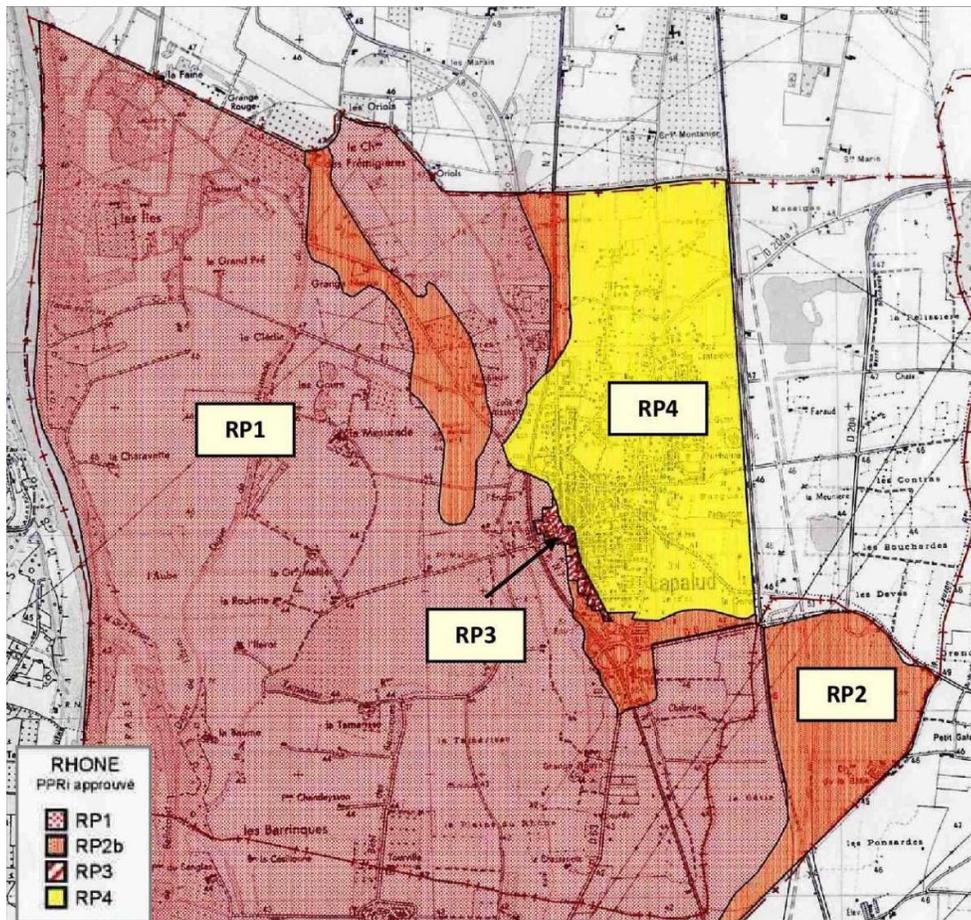
- l'accident nucléaire (site du Tricastin)
- le risque industriel chimique
- la rupture de barrage
- les transports de Matières Dangereuses

Les risques sanitaires

- On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...)

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 1/7

INONDATION DE TYPE PLAINE CRUE DU RHONE



Risque identifié par le PPR du RHONE approuvé le 20 janvier 2000 et mis en révision le 7 mai 2002

La crue de référence est la crue centennale du Rhône.

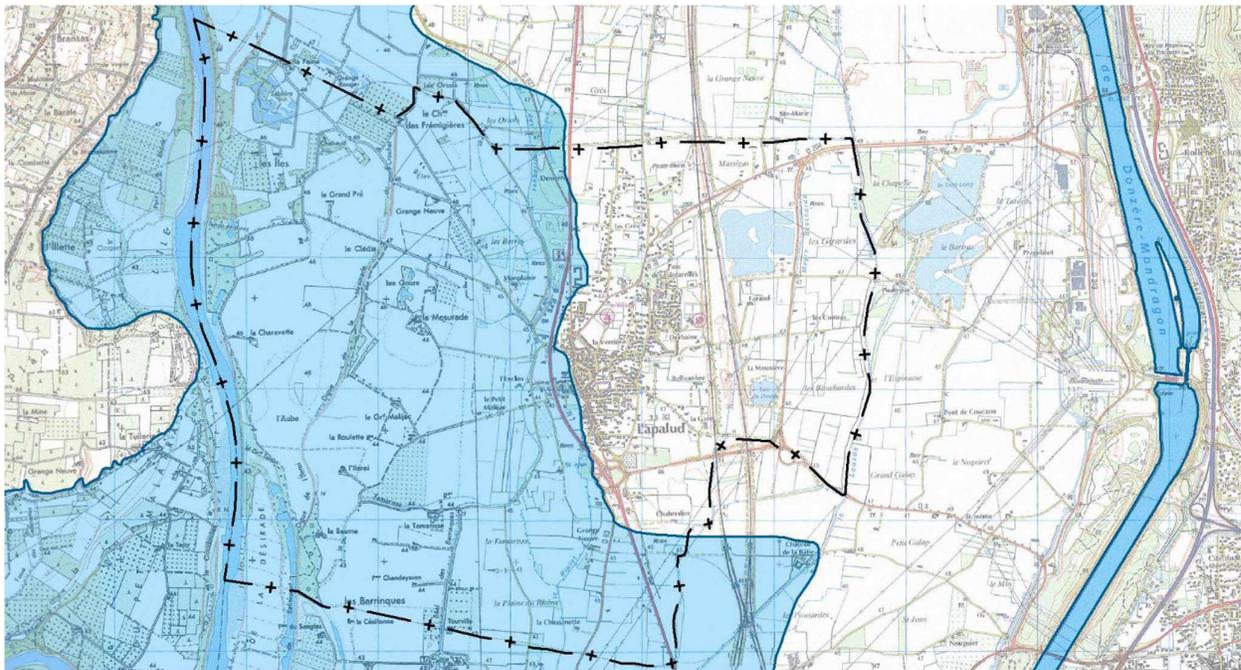
4 zones ont été différenciées :

- ZONE RP1 : hauteur de crue supérieure à 2 mètres ou danger particulier.
- ZONE RP2 : hauteur de crue de référence entre 1 mètre et 2 mètres ou danger particulier.
- ZONE RP3 : ce sont des zones où l'aléa devrait normalement conduire à un zonage RP1 ou RP2, mais qui présentent une des caractéristiques urbaines suivantes : secteurs urbanisés de façon dense et / ou continu, secteurs présentant une mixité habitats et commerces / services, centres historiques.
- ZONE RP4 : hauteur de crue de référence inférieure à 1 mètre et crue décennale nulle.

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 2/7

INONDATION DE TYPE PLAINES CRUES DU RHONE (suite)

Cartographie de la crue du Rhône de décembre 2003



Site vigilance crue de Météo France

http://www.vigicrues.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=20

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	FICHE 0.09
		PAGE 3/7

LE RISQUE ALEAS CLIMATIQUES

Dans le Vaucluse

- Densité de foudroiement : 2,5 impacts par km² par an (moyenne de 1,2 en France)
- Vent : épisodes venteux fréquents et parfois violent (Mistral)
- Influence des pluies cévenoles
- Chutes de neiges peu fréquentes mais impact important

VIGILANCE METEO FRANCE

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

	Vigilance rouge : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
	Vigilance orange : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Pas de vigilance particulière.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, vagues-submersions, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.



orages

avalanches vent violent

fortes précipitations

verglas neige

grand froid

canicule

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 4/7

RISQUE NUCLEAIRE

Les périmètres d'intervention du PPI (Plan particulier d'intervention) du site nucléaire du Tricastin concernent 22 communes dont 4 dans le Vaucluse et notamment LAPALUD.

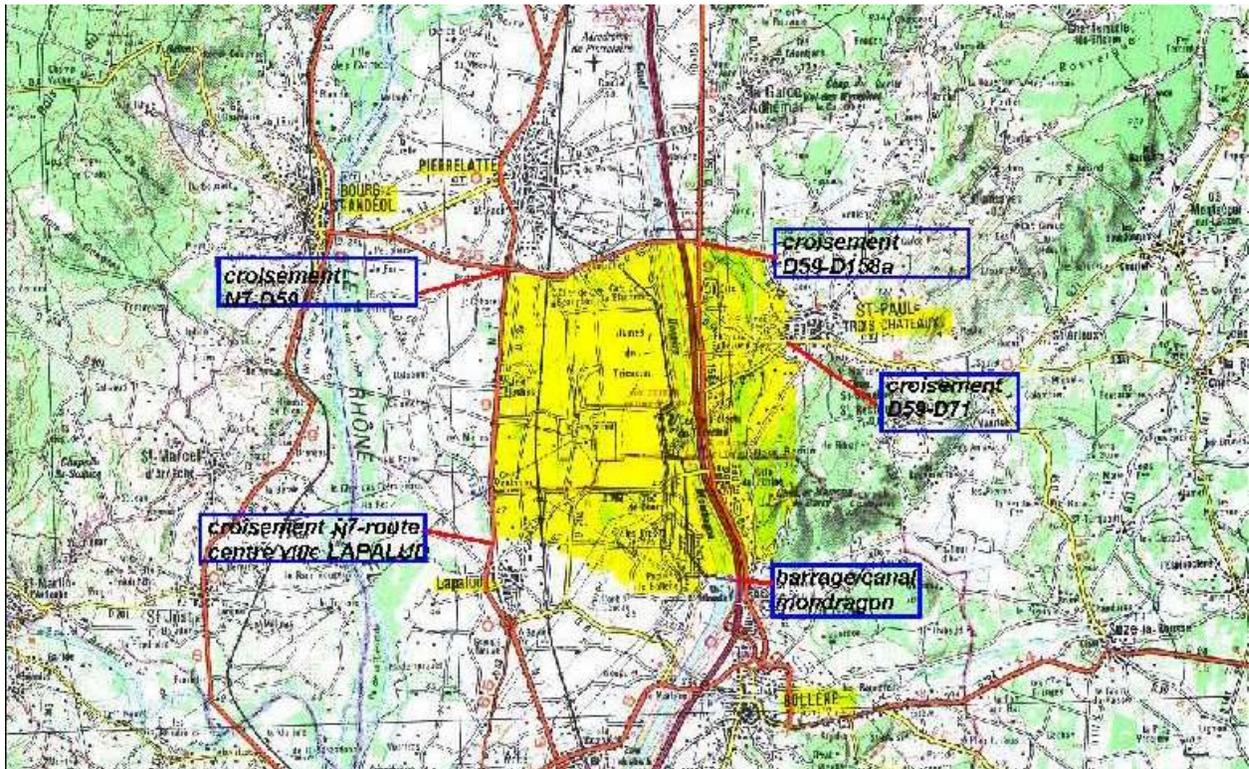
Pour chaque installation du site, un périmètre circulaire de dimension adaptée au risque majeur, le « Périmètre enveloppe » a été défini.

Par souci de simplicité et d'efficacité, un cercle réflexe théorique unique de 3,5 km a été retenu. Il englobe l'ensemble des « périmètres enveloppes » et correspond à la zone couverte par le dispositif d'alerte fixe « sirènes ».

Au total, 3 périmètres circulaires autour de l'installation (3,5 km – 5 km – 10 km) définissent les zones théoriques dans lesquelles sont préconisées les actions de protection des populations.

Le périmètre 0 à 3,5 km couvre la partie Nord de la commune de Lapalud hors agglomération de Lapalud (correspond à environ 300 habitants).

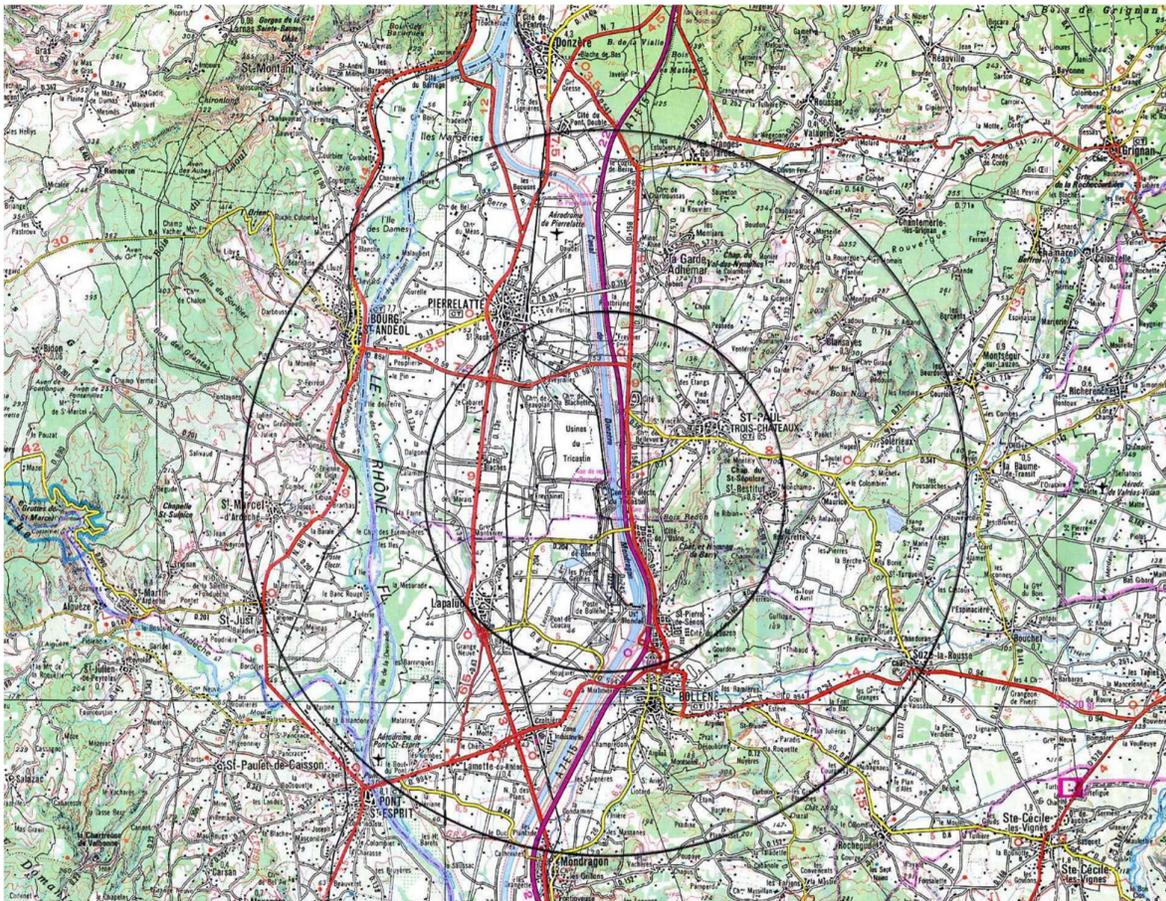
Le reste de la Commune est inclus dans le périmètre 3,5 à 5 km.



Plan du périmètre de danger immédiat - zone PPI réflexe
Alerte par sirènes PPI pour mise à l'abri et à l'écoute radio sur la base d'un rayon théorique de 3,5 km

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 5/7

RISQUE NUCLEAIRE (suite)



Carte rayons 5 et 10 km

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 6/7

RISQUE INDUSTRIEL CHIMIQUE

Le site ORANO Tricastin est un site industriel spécialisé dans la conversion et l'enrichissement de l'uranium, piloté par une Direction unique chargée de coordonner les investissements et d'harmoniser les démarches de sécurité, de sûreté et d'environnement. Il présente 6 entreprises :

ORANO (Pierrelatte)

Transformation de l'uranium pour entreposage, démantèlement, maintenance de conteneurs et fourniture de services pour le site ORANO Tricastin (sécurité, laboratoire, service médical).

COMURHEX (Saint-Paul-Trois-Châteaux)

Conversion de l'uranium, c'est-à-dire transformation de l'uranium en hexafluorure d'uranium.

EURODIF Production (Bollène, Saint- Paul-Trois-Châteaux)

Enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse dans l'usine George Besse I. L'activité d'enrichissement a été arrêtée en juin 2012. Les opérations « PRISME » de rinçage de l'uranium résiduel et d'aération des conduits de l'usine doivent durer jusqu'en fin 2015. Ensuite, le démantèlement de l'installation durera jusqu'en 2025 environ.

FBFC-CERCA (Pierrelatte)

FBFC : fabrication de composants pour les assemblages de combustibles nucléaires. CERCA : fabrication de sources radioactives scellées destinées à la recherche, l'industrie et la médecine.

La Société d'Enrichissement du Tricastin -SET (Bollène)

Enrichissement de l'uranium par centrifugation dans les usines George Besse II Sud et Nord, qui remplacent l'usine Georges Besse I d'EURODIF Production.

ORANO (Bollène)

Maintenance et décontamination de matériels nucléaires, traitement d'effluents liquides radioactifs et industriels, gestion et traitement de déchets radioactifs.

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 0.09
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	PAGE 7/7

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Les accidents de TMD peuvent se produire n'importe où sur la commune.

Toutefois, les axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses sont :

- la voie ferrée PLM
- la RN 7
- les RD 8, RD 63 et RD 204

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
-----------------------	------------------------------------	--

<h1>1. ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE</h1>
--

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODALITES DE DECLENCHEMENT DU P.C.S.	FICHE 1.01
		PAGE 1/1

Le P.C.S. est déclenché par le Maire ou son représentant désigné

- C'est le Maire (ou son représentant en cas d'absence) qui est informé de la survenance d'un risque majeur par différentes instances (le Préfet, les pompiers, le service d'annonce des crues, l'alerte météo ...)
- Dès la réception du message, le Maire en vertu de ses pouvoirs de police, doit rassembler sa cellule de crise et déclencher l'alerte auprès de ses administrés :
 - Système de télé alerte
 - Sirène d'alerte communale
 - Appels téléphoniques
 - Véhicule sono
 - Médias
- Une fois l'alerte donnée, le plan est déclenché et la population doit être informée de la situation (zones risquant d'être évacuées, voies de circulation interdites, mesures de protection à mettre en œuvre)
- Le Maire met en place la cellule de crise avec les personnes chargées de missions spécifiques et désignées dans l'organigramme, et met en œuvre les mesures d'urgences prévues.
 - cf. fiche 1.02 – le poste de commandement communal – la cellule de crise
 - cf. fiche 1.03 – le schéma d'alerte

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	FICHE 1. 02
		PAGE 1/1

Chaque fois qu'un incident ou accident grave sera susceptible de mettre en péril la vie des populations de la commune de LAPALUD, impliquant une situation de crise, les Sapeurs-pompiers, la Gendarmerie ou les Services Municipaux, ont pour responsabilité d'en rendre compte à Monsieur le Maire ou à son remplaçant.

Suivant les renseignements recueillis sur la nature et la gravité du sinistre, Monsieur le MAIRE ou son remplaçant, peut réunir la Cellule De Crise afin de prendre un avis technique pour décider le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), avec l'activation d'un POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL. (PCC).

Localisation de la Cellule de Crise :

L'élaboration du Plan et Gestion de la Crise s'effectue au 1^{er} étage ; salle de réunion de l'Hôtel de Ville.

Localisation du PCC :

Les membres de la Cellule De Crise sont convoqués par Monsieur le Maire ou son remplaçant en Mairie de LAPALUD **dans la salle des mariages (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville).**

Le PCC pourra éventuellement être transféré à l'étage (salle du Conseil Municipal) en cas d'impérieuse nécessité.

VALISE PCS ROUGE

- Poste radio Philips portable secteur et 4 piles (3×2 piles LR14)
- Poste radio Sony portable secteur et 4 piles (1×12 piles LR6)
- Téléphone filaire Alcatel
- 3 lampes tempête de marque Varta durée 150 H pour 3 piles x1.5 volts LR20+ 9×2 piles LR20
- 3 lampes torches : 1 Varta + 2 piles (LR20) // 2 Energizer + 4 piles (LR6) capacité :140h/63 M
- 100 bougies chauffe-plat // 20 bougies blanches // 3 boîtes d'allumettes (3*240) // 5 briquets
- 6 stylos noirs
- 2 jeux d'encre pour imprimante (10 cartouches 2× 525 PGBK - 526Y2 - 526M2 - 526C2 - 526BK2)
- 1 cadenas à chiffres et 1 rouleau de scotch repositionnable.
- 1 Plan des campagnes ouest avec numéros de fiches.

VALISE PCS BLEU MARINE (valise informatique)

- Classeur : **personnes** à prévenir en cas de risques (nouveaux arrivants 2019/2020)
- Protocole PPMS (écoles)
- 4 ramettes papier A4
- PC portable et Imprimante (présente dans le bureau du responsable technique)
- 1 multiprises (6 prises) + 1 rallonge
- 1 classeur Cellule de crise PCS et ORSEC
- 1 classeur plan particulier Site du Tricastin
- 24 piles LR8 pour mégaphones – 1 mégaphone présent dans le carton et 8 piles

EVENEMENT SINISTRE IMPORTANT EN COURS OU IMMINENT

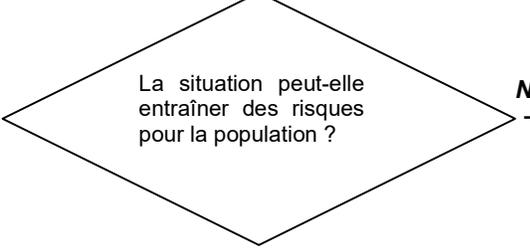
Alerte des secours publics

POMPIERS / GENDARMERIE

Prise des premières
mesures
conservatoires

Alerte du MAIRE DE LAPALUD
ou de l'Elu d'astreinte

Evaluation de la situation



Oui

Non

FIN

**Déclenchement
du PCS**

*Heures non
ouvrables*

*Heures
ouvrables*

Elu d'astreinte

Standard Mairie

**Information des
membres**

ACTIVATION D'UN
POINT D'ACCUEIL OU
D'HEBERGEMENT

PERSONNEL + MATERIEL
POUR ALERTE ET
INFORMATION

REQUISITION DE TOUS
MOYENS NECESSAIRES

SOUTIEN LOGISTIQUE

PERSONNEL
POUR ACCUEIL
et SOINS

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SCHEMA D'ALERTE COORDONNEES INTERNES CELLULE DE CRISE	FICHE 1.03
		PAGE 2/2

Personnes pouvant recevoir l'alerte provenant de la préfecture

IDENTITE	FONCTION	TELEPHONE FIXE	MOBILE
FLAUGERE Hervé	Maire		
MISERERE Gérard	Adjoint urbanisme		
MOREL Stéphane	Délégué à la Sécurité		
Directeur de la mairie	DGS		
Responsable de la police	Policier municipal		

Coordonnées Mairie de Lapalud

Téléphone Standard : 04 90 40 30 73
 Fax : 04 90 40 28 88
 Adresse mail : accueil@lapalud.net

Coordonnées Poste de Commandement communal – Cellule de crise

Téléphone PCC : 04 90 70 42 55/56
 04 90 70 42 57/58

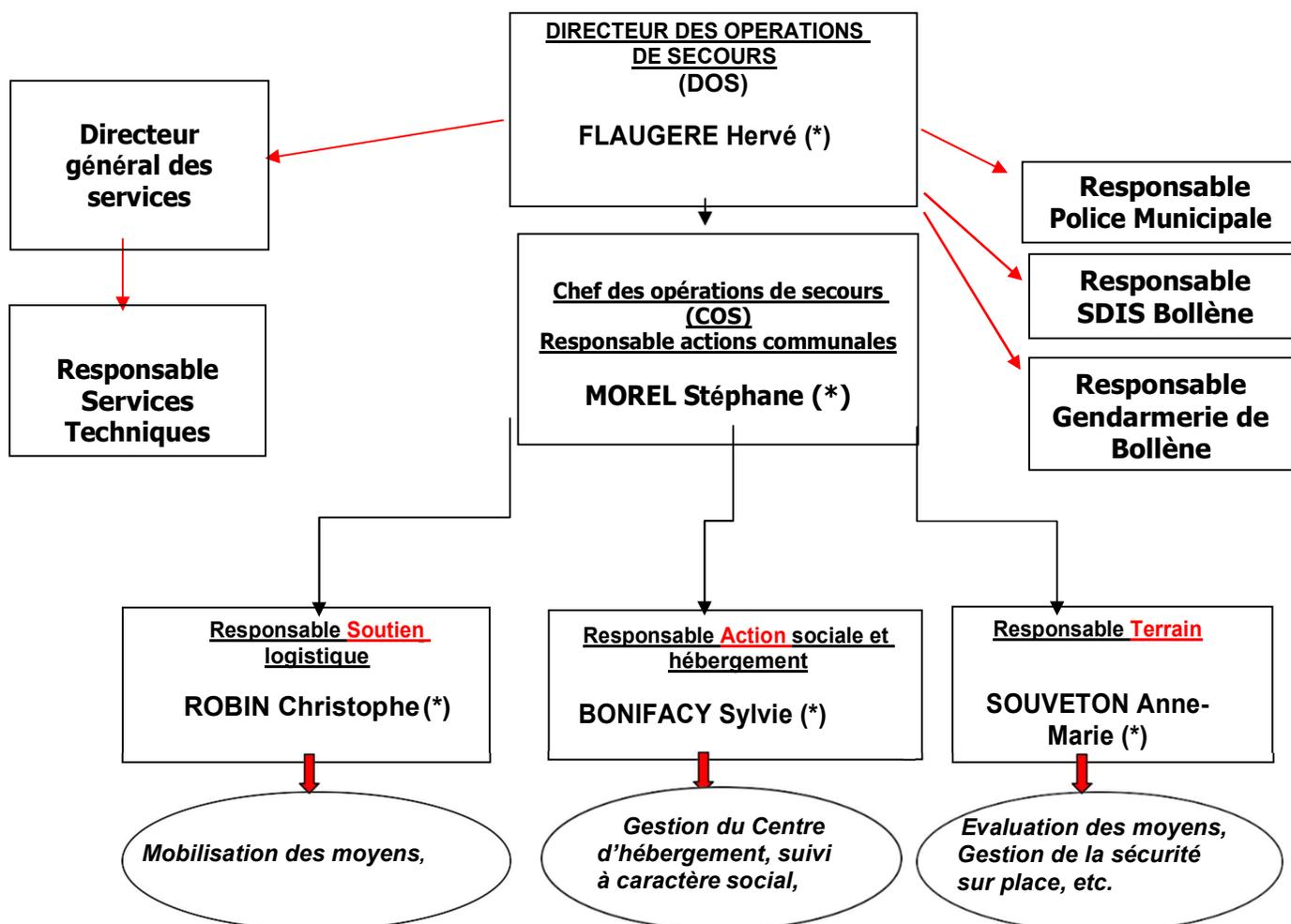
 Téléphone Astreinte : 07 89 80 22 23

 Adresse mail : cellule.crise@lapalud.net

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 1.04
	LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	PAGE 1/1
ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE		

Le PCC est constitué dès la décision de déclenchement du PCS. Il correspond à la cellule de crise. La cellule de crise a pour but de bien répartir les missions entre les différentes cellules d'intervention, avec pour chacune d'entre elles une personne responsable nommément désignée.

Composition de la cellule de crise



(*) Ou son représentant

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE	FICHE 1.05
		PAGE 1/1

Sont membres titulaires :

- M. le Maire
- M. Stéphane MOREL, Conseiller Municipal délégué à la sécurité
- M. Gérard MISERERE, Adjoint urbanisme
- Mme Sylvie BONIFACY, Adjointe au Maire, Responsable de la cellule action sociale et hébergement
- M. Christophe ROBIN, Adjoint au Maire, Responsable de la cellule soutien logistique
- Mme Anne-Marie SOUVETON, 1^{ère} Adjointe au Maire, Responsable de la cellule terrain
- M Romain ANDREOTTI, Directeur Général des Services
- M. Nicolas COURTINE, Responsable de la police municipale
- M. Claude PIZZO, Responsables des services techniques
- M. Jean-Marc GUARINOS, Adjoint au Maire
- Mme Philippe BOUCK, Adjoint au Maire
- Mme Virginie CALEGARI, Adjointe au Maire

Sont membres associés :

- Commandant du Centre de Secours Principal de Bollène ou son représentant
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bollène ou son représentant

Peuvent être mobilisés au niveau 2 de la crise les élus suivants :

- M. Franck PARET, Conseiller Municipal
- Mme Césarine SAUVADON Adjointe au Maire
- M. Jean-Pierre LAMBERTIN, Conseiller Municipal
- Mme Laurence COTEL, Conseillère Municipale
- M. Nicolas SARDO, Conseiller Municipal
- Mme Sandrine SAUVADE, Conseillère Municipale
- Mme Isabelle KERBRAT, Conseillère Municipale
- Mme Sophie CONTESSOTTO, Conseillère Municipale

La désignation de membres suppléants ou supplémentaires et leur nombre sont fonction du type de risque, de la gravité de la situation de crise et des compétences de chacune de ces personnes. Ils seront désignés par la cellule de crise dans la liste des élus municipaux et/ou du personnel communal.

Des intervenants extérieurs peuvent également être appelés en cas de besoin (exemple : représentant de la DIR, du Conseil Général, des concessionnaires)

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
--	------------------------------------	--

2. FICHES ORGANISATIONNELLES

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 2.02
	FICHE REFLEXE CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS (C.O.S.) RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES	PAGE 1/1

Monsieur Stéphane MOREL Délégué à la Sécurité et/ou M MISERERE Gérard adjoint à l'urbanisme	
Tél. Portable :	Tél. Portable :

ROLE DU C.O.S.

Le chef des opérations de secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Le C.O.S. assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC :
secrétariat/communication, responsable social-hébergement, responsable terrain, responsable
logistique, services techniques municipaux, police municipale...

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations
issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 2.04
	FICHE REFLEXE RESPONSABLE CELLULE TERRAIN	PAGE 1/1

Anne-Marie SOUVETON Tél. Portable :
--

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la Cellule de crise
- Organise la mise en place de l'action technique avec le Maire

Pendant la crise

- Assure les missions d'évaluation et de suivi de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Informe régulièrement le PCC sur la situation et son évolution.
- Évalue les besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- Assure la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions
- Sécurise les zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc.).
- Assurer au mieux les missions de sauvegarde à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

Fin de la crise

- Prépare la réunion de débriefing
- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience
- Initie les études / travaux / fonctionnements révélés

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 2.05
	FICHE REFLEXE RESPONSABLE CELLULE ACTION SOCIALE - HEBERGEMENT	PAGE 1/1

Sylvie BONIFACY
Tél. Portable : Tél. Domicile :

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la cellule de crise
- Organise la mise en place de l'action sociale avec le Maire

Pendant la crise

- Examine les situations individuelles pour déterminer les droits de prestations en nature et en espèces
- Distribue le moment venu ces prestations et constitue divers dossiers nécessaires aux sinistrés pour faire valoir leurs droits
- Coordonne et veille à la fermeture des structures d'accueil d'enfants, en prévoyant la garde des enfants jusqu'à la prise en charge par leurs parents
- Vérifie, et si nécessaire pallie aux besoins des patients isolés
- Organise les moyens de ravitaillement nécessaire (notamment transport des marchandises, portage et préparation de repas
- Prévoit l'organisation, l'accueil et l'hébergement éventuel des personnes sans abris
- Gère les rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés)
- Fait l'inventaire des moyens logistiques disponibles
- Coordonne l'action des associations caritatives et à caractère social
- Coordonne l'intervention possible du personnel médical, paramédical et social du Département dans les centres d'hébergement placés sous l'autorité municipale à la demande du Maire

Fin de la crise

- Prépare la réunion de débriefing
- Assure le suivi des dossiers élaborés en temps de crise
- Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 2.07
	FICHE REFLEXE RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES	PAGE 1/1

Tél. Portable :	Responsable du service technique	Tél. Domicile :
------------------------	---	------------------------

Avant la crise

- A constitué une équipe ayant intégré une cellule d'urgence disponible immédiatement et une cellule de crise prévoyant un travail en univers dégradé, voire totalement imprévu
- Prépare la salle de crise : accès, matériels, fiches d'informations, documents de crise, en lien avec le secrétariat de la cellule de crise

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la cellule de crise
- Répond à toutes les demandes des responsables
- Anticipe tous risques de dysfonctionnement (pannes de matériels, d'énergie, obligation d'évacuation de la cellule de crise, ...)
- Met en alerte le personnel des services techniques pour les préparer à d'éventuelles interventions
- Vérifie la disponibilité des moyens humains et matériels

Pendant la crise

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Participe à l'évacuation
- Active et met en œuvre les centres de rassemblement
- Organise le ravitaillement et l'accueil des sinistrés
- Assure le soutien aux décisions prises dans le domaine des moyens humains, matériels, circulations, alerte, évacuation, hébergement, travaux divers

Fin de la crise

- Prépare la réunion de débriefing
- Participe avec le maire à la préparation du retour d'expérience
- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Organise l'hébergement transitoire à long terme des sinistrés.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE REFLEXE RESPONSABLE POLICE MUNICIPALE	FICHE 2.08
		PAGE 1/1

Responsable de la police municipale

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend à la cellule de crise
- Active son personnel

Pendant la crise :

- Prend en charge et organise les reconnaissances qui lui sont confiées
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidences secondaires...) Sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (alerte par EMA, mise à l'abri, évacuation)
- Organise les régulations routières
- Fait procéder au balisage lors des interventions sur la voie publique
- Fait notifier les ordres de réquisition
- Fait procéder aux constatations
- Rend compte régulièrement au maire et au chef des opérations de secours
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec la gendarmerie
- Diffuse les informations validées par la cellule secrétariat-communication

Fin de la crise :

- Participe à la surveillance du retour à la normale
- Facilite le retour à la circulation normale
- Prépare la réunion de débriefing
- Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
--	------------------------------------	--

3. FICHES ACTIONS

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.00
	FICHE ACTION CRISE SANITAIRE	PAGE 1/5
GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE		

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.

Organiser la sauvegarde des personnes et des biens de la commune

VEILLE

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

TENIR A JOUR la main courante ASSURER l'accueil téléphonique de la Mairie

VIGILANCE → Cas isolés en France ou cas groupés à l'étranger

METTRE EN PLACE une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque dans la durée.

RECENSER et VERIFIER l'équipement sanitaire (masques, solutions hydroalcooliques, gants, sac poubelles...)

PREPARER l'action associative (CCAS*)

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « MOBILISATION »

PROMOUVOIR les gestes élémentaires de prévention auprès de la population

MOBILISATION → Un cas isolé à proximité ou sur la commune

REUNIR régulièrement la Cellule de veille sanitaire

SUIVRE les consignes des autorités (préfecture, ARS.)

PREPARER la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité des services de la commune

APPLIQUER la stratégie de communication communale via les vecteurs disponibles, en accord avec les instructions des autorités (préfecture, ARS.)

METTRE EN PLACE les premières mesures pour limiter la propagation (confinement de la personne malade, limitation des rassemblements etc...)

SE COORDONNER avec l'EPCI*

MOBILISER et sensibiliser le centre communal d'action sociale

DECIDER d'activer le niveau supérieur « SECURISATION »

METTRE EN PLACE une main courante

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.00
	FICHE ACTION CRISE SANITAIRE	PAGE 2/5
GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE		

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de Santé)

NETTOYER régulièrement les zones autorisées au public RECENSER les besoins des personnes vulnérables

DISTRIBUER le matériel d'hygiène à l'équipe municipale

GERER l'équipement sanitaire dans les lieux publics (dont les EHPAD)

DIFFUSER les consignes d'hygiène adéquates à la population et les faire respecter

SECURISATION → Un ou plusieurs cas avérés sur la commune

MOBILISER la cellule de crise (cellule de veille sanitaire étendue)

SUIVRE les consignes des autorités (ARS, préfecture)

PRIVILEGIER le contact téléphonique et dématérialisé avec les administrations (e-mail, Internet) METTRE EN ŒUVRE le Plan de Continuité d'Activité de la Commune pour un fonctionnement en mode dégradé (maintien, adaptation ou suspension de certains services municipaux)

ETENDRE LES MESURES adéquates pour limiter la propagation du virus (fermeture établissements publics, confinement de la population, limitation des déplacements, suspension des activités collectives, restrictions des activités non essentielles etc...) /

SE COORDONNER avec l'EPCI GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

DECIDER de déclencher la phase de « SECURISATION MAXIMALE »

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

TENIR A JOUR la main courante

ASSURER l'accueil téléphonique de la Mairie, le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

PORTER ASSISTANCE aux personnes vulnérables

METTRE EN ŒUVRE l'action associative (CCAS)

METTRE EN PLACE un service de ramassage et de traitement des déchets

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION CRISE SANITAIRE GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE	FICHE 3.00
		PAGE 3/5

INFORMER/RENSEIGNER régulièrement la population en accord avec les instructions des autorités (point de situation, mesures de protection, soutiens mis en place, incitation à la solidarité de voisinage, etc...)

SECURISATION MAXIMALE → Contamination généralisée sur la commune

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise

APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes

POURSUIVRE LA GESTION des relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

DECIDER de déclencher la phase de « POST-CRISE ».

CONTRIBUER à l'organisation de la vaccination dès que le vaccin est disponible (locaux, gestion du personnel habilité)

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

POST-CRISE → Fin de la pandémie

INFORMER la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal.

GERER les relations médias (presse / TV / radio / internet)

DÉSACTIVER progressivement la cellule de crise municipale.

POURSUIVRE la rédaction de la main courante

GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier

ETABLIR les actes administratifs adéquats

CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'évènement survenu

PARTICIPER à la mise en œuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique

REALISER un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.00
	FICHE ACTION CRISE SANITAIRE	PAGE 4/5
GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE		

Organiser les services internes de la commune pour une continuité d'activité optimale

1. ADAPTER le fonctionnement de votre collectivité

- a. Mise en place des nécessaires gestes barrières
- b. Restreindre les modalités d'accueil du public en réduisant les plages horaires et en gérant les flux
- c. Renforcer l'accueil téléphonique
- d. Organiser un suivi distant pour les rendez-vous individuels
- e. Maintenir les visites à domicile strictement indispensables
- f. Tenir à jour la main courante de gestion d'événement

2. ASSURER la continuité

- a. Des services essentiels à la collectivité et au bon fonctionnement des services publics prioritaires
- b. Standard téléphonique
- c. Service public d'eau potable et d'assainissement
- d. Maintien de la salubrité
- e. Energies
- f. Paie des agents, engagement des dépenses et règlement des factures
- g. Services informatiques
- h. Etat civil

3. COMMUNIQUER vers la population

- a. Les bonnes pratiques et les gestes barrières qui vont ralentir la propagation de l'épidémie.
- b. Diffuser les actions et décisions locales de gestion de la pandémie.
- c. Communiquer régulièrement pour conserver le lien avec les administrés notamment via les réseaux sociaux.
- d. Pousser les informations et initiatives locales favorisant la solidarité et le lien social.

4. SOUTENIR les services

- a. De gendarmerie, de police municipale dans leurs rondes quotidiennes pour faire respecter les mesures de confinement
- b. Maintenir un lien avec les services de santé, les professions d'aide à la personne, L'APEI Kerchène et proposer un soutien logistique et matériel dans la durée
- c. Mettre à disposition, si nécessaire, des salles communales pour accueillir des personnes sans-abris
- d. Orienter les volontaires se signalant en mairie vers des missions d'entraide et d'actions sociales (CCAS) - portage de repas ou de médicaments pour les personnes les plus vulnérables

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.00
	FICHE ACTION CRISE SANITAIRE	PAGE 5/5
	GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE	

5. ANTICIPER les situations

- a. Aide aux Personnes sans ressources et se trouvant dans l'incapacité d'agir
- b. Rédactions de procédures liées à l'évolution de la situation (réouverture des écoles, centre aéré
- c. Recrutement de personnels si besoin
- d. Demande d'appui de la Préfecture si un service public essentiel venait à ne plus être assuré par un manque de moyen humain.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ALERTE DECLENCHEMENT DE LA SIRENE	FICHE 3.01
		PAGE 1/1

Lieu d'action :

Hôtel de Ville / 1^{er} étage / bureau du secrétariat urbanisme / placard contre le mur à gauche de la fenêtre

Mode d'action :

S.I.A.P : Sirène d'Alerte Préfecture, le Maire peut également ordonner son déclenchement.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ALERTE TELEALERTE	FICHE 3.02
		PAGE 1/1

MATERIELS A UTILISER

- Micro-Ordinateur.
- Logiciel de télé alerte sur : www.telealerte.net; lancement des alertes par « Appel flotte » téléphonique/SMS.
- Obtention des codes utilisateurs et mots de passe pour le lancement.

PROCEDURES

- Mise en place d'une main courante pour noter la chronologie des évènements.
- Choix de la Campagne (téléphonique, SMS...)
- Choix de l'alerte en fonction de l'événement.
- Mobilisation des 12 personnes afférées à la cellule de crise (fiche 1.01)
- Lancement de la campagne.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.03
	FICHE ACTION ALERTE ALERTE PAR VEHICULE EQUIPÉ ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE	PAGE 1/1

LISTE DES MATERIELS DE RADIOCOMMUNICATION A DISPOSITION DU PCS

- Radios portatives (bureau P.M. les clefs du bureau sont dans le boîtier du hall côté entrée du bureau du Maire)
 - Marque Motorola – Modèle GP320
 - 3 unités - 3 Chargeurs – 3 micros dérivés – 3 batteries amovibles
 - Numéros : PM 1 / PM 2 / PM 3
 - Ondes radio courtes – fréquence : 400 Mhz

- Radio fixes ou embarquées (bureau P.M. les clefs du bureau sont dans le boîtier du hall côté entrée du bureau du Maire)
 - Marque Motorola – Modèle GM 340
 - 2 unités – 1 antenne relai sur toit Mairie – 1 amplificateur 1 micro fixe – 1 micro dérivé – 1 antenne embarquée
 - Ondes radio courtes – fréquence : 400 Mhz

- Radio téléphone portable (équipement d'agent de police)
 - Marque Samsung
 - 3 unités – 3 Chargeurs – 3 pochettes de transport
 - Numéro d'appel : 06.17.27.89.75/ 06.86.58.97.73

- Un P.A (Public Adress) haut-parleur fixe embarqué dans la voiture de police Municipale
 - 1 haut-parleur / 1 micro

- 2 mégaphones (bureau P.M// mairie) les clefs du bureau sont dans le boîtier du hall côté entrée du bureau du Maire)
 - 1 25 watts – sirène et micro dérivé

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.04
	FICHE ACTION ALERTE DE LA POPULATION MESSAGES D'ALERTE	PAGE 1/1

INONDATION PAR LE RHONE

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

**Le Rhône est en crue.
Dans les heures à venir votre quartier risque
d'être inondé.
Préparez-vous à évacuer si cela devenait
nécessaire.
Nous vous recontacterons très bientôt pour vous
donner de plus amples explications et pour
éventuellement vous demander d'évacuer.**

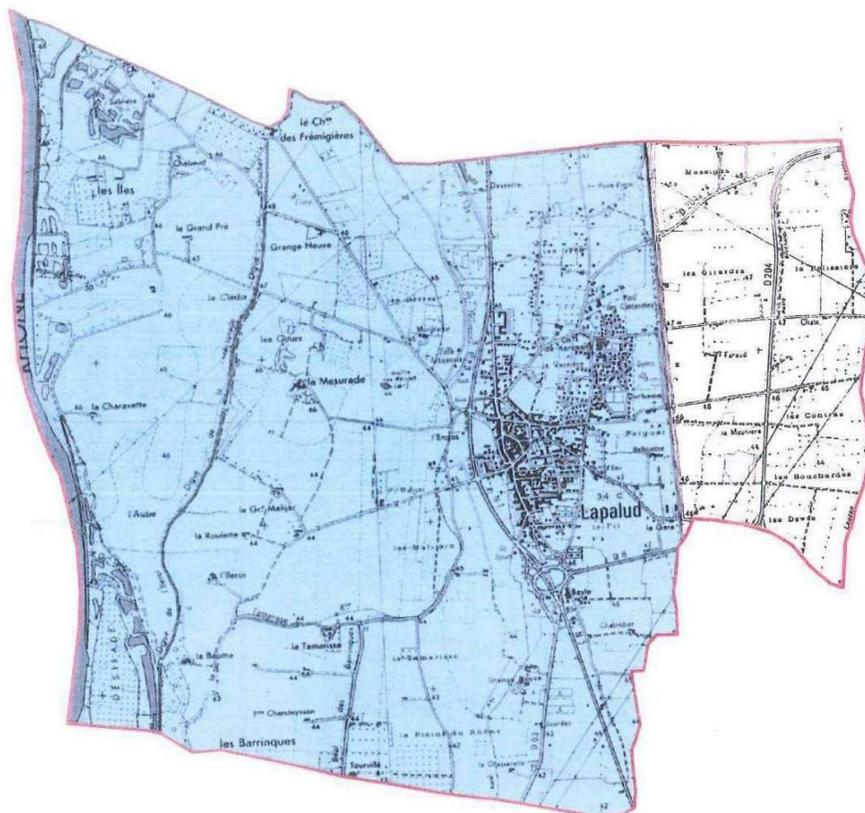
ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

**D'après les renseignements que nous avons
l'inondation de votre quartier est devenue imminente.
Evacuez immédiatement votre habitation dans le
calme et suivez toutes les instructions données
par le Maire ou les forces de l'ordre.**

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ALERTE INONDATION CRUE DU RHÔNE	FICHE 3.05
		PAGE 1/2

MATERIELS A UTILISER

- Logiciel de télé alerte sur micro-ordinateur : www.telealerte.net; lancement des alertes par « Appel flotte » téléphonique/SMS.
- Classeur « **Fiches inondations** » comportant les coordonnées téléphoniques de tous les foyers situés à l'ouest de la commune dans la zone située entre le fleuve Rhône et la RN7 et leur localisation sur plan
- Micro-ordinateur pour consulter le site d'information sur la vigilance crue <http://www.vigicrues.gov.fr/>
- A LAPALUD le Rhône sort dans les terres quand **la hauteur atteint 8.80 m** à la Station Hydrographique de **Pont-St-Esprit**



Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ACCUEIL SINISTRÉS RAVITAILLEMENT - RESTAURATION	FICHE 3.06
		PAGE 1/3

Procédure pour solliciter restauration / plateaux repas par la Communauté de Communes

CONTACT	LOCALISATION	N° DE TELEPHONE
Responsable de la restauration collective	COMMUNAUTE DE COMMUNES BOLLENE	
Directeur général des services	COMMUNAUTE DE COMMUNES BOLLENE	
Standard	COMMUNAUTE DE COMMUNES BOLLENE	04.90.40.01.28

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ACCUEIL SINISTRÉS RAVITAILLEMENT - RESTAURATION	FICHE 3.06
		PAGE 2/3

Procédure pour récupérer denrées alimentaires en urgence

NATURE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (Entreprises, particuliers...)
Eau, nourriture	Cours des Platanes Tél. : 04 90 60 39 07	SPAR M. et Mme KRIRECHE (2 pers)
Pain - Viennoiserie	47 Cours des Platanes Tél. : 04 90 40 34 00	Boulangerie « CHOVET » (2 pers)
Pain - Viennoiserie	2 Cours des Platanes Tél. : 04 90 40 33 62	Boulangerie « La Croustillante » M. et Mme GALVEZ (2 pers)
Pain - Viennoiserie	39 Ave. D'Orange Tél. : 04 90 40 30 85	Boulangerie « Au Bon Pain » M. et Mme CAPEAU (2 pers)
Pizzas	41 Cours des Platanes Tél. : 04 90 40 23 99	Pizzéria « La Grignota » Mme CROUZET (2 pers)
Plats de restauration	9 Cours des Platanes Tel : 04 13 07 04 44	Brasserie « le Casino »
Plats de restauration	39 Cours des Platanes Tel : 06 80 98 25 22	Le Provence MME TREVISANUTO Kelly

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION ACCUEIL SINISTRÉS RAVITAILLEMENT - RESTAURATION	FICHE 3.06
		PAGE 3/3

Procédure pour récupérer denrées alimentaires en urgence (suite)

NATURE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (Entreprises, particuliers...)
Plats de restauration	La Croisierette RN7 Tél. : 04 90 66 40 31	Relais Le Fanélie – Mme PIROT
Viandes, gibier d'abattoir	Les Frémigières Tél. : 04 90 40 35 12	Etablissement RIBOT
Denrées alimentaires	Bollène Tél. : 04 90 51 36 00	LECLERC
Denrées alimentaires	Bollène Tél. : 04 90 30 37 90	INTERMARCHÉ
Denrées alimentaires	Ch. des Blâches - Pierrelatte Tél. : 04 75 96 33 24	CARREFOUR MARKET
Eau	Cairanne Tél. : 04 90 30 70 22	COMPAGNIE GENERALE EAUX DE SOURCE

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 3.07
	FICHE ACTION HEBERGEMENT	PAGE 1/1
DEMANDE DE RECUPERATION DE MOYENS MILITAIRES		

En dernier recours :

**PROCESSUS DECLENCHE EN LIAISON AVEC LA DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE
DU VAUCLUSE ET LA PREFECTURE SELON LEUR ACCORD.**

NOM DE L'ENSEIGNE	CONTACT	ADRESSE	TELEPHONE
Délégation militaire Départementale	<i>Lieutenant-Colonel P. AGUERA</i>	AVIGNON	
Préfecture du Vaucluse	<i>Chef du Pôle Défense A GAUCHERAND</i>	AVIGNON	
Secrétariat Etat-major	<i>Chef d'état-major</i>	ORANGE	
Régie et Infra	<i>Chef du casernement</i>	ORANGE	
	<i>Accueil caserne</i>	ORANGE	

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION PPI DU TRICASTIN	FICHE 3.08
		PAGE 1/2

ACTIVATION : PPI mode réflexe, PPI mode concerté

MISSIONS :

- **Les maires des 22 communes de la zone PPI** participent activement au dispositif de gestion de crise dès l'instant où ils sont alertés par la préfecture. Leurs actions revêtent une importance particulière tant pour anticiper et accompagner les actions de protection qui sont décidées que pour aider à comprendre les réactions et les interrogations des populations. Ils établissent des « plans de secours communaux » permettant de prévoir, d'organiser et de structurer les mesures d'accompagnement des décisions du préfet au niveau de leur commune.

Relais du préfet dans ce dispositif de crise, ils assurent :

- * La liaison régulière avec la préfecture via la cellule « liaison avec les élus » du PCO et informent le représentant de l'Etat de la situation dans leur commune (populations sensibles, difficultés, état d'avancement des mesures décidées...).
- * La liaison régulière avec la population et activent la cellule de crise communale.
- **Les maires des communes d'accueil** sont chargés d'accueillir les populations en cas d'évacuation dans les périmètres autour du site du Tricastin.
- **Le maire de Montélimar ou celui d'Orange** est chargé d'accueillir le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) dont le lieu d'installation est choisi en fonction des conditions météorologiques, en particulier du vent dominant.

Reprendre la FICHE ACTION REFLEXE (FAR) PAR SCENARIO et dérouler les procédures

-  **PPI MODE REFLEXE** : rejet ou risque de rejet dans les 6 heures (page81)
urgence= actions immédiates, systématiques et conservatoires simultanées
. ALERTE POPULATIONS ZONE DE DANGER IMMEDIAT (0-3,5 km)
. MISE A L'ABRI
. BOUCLAGE-DEVIATION

Activation de la cellule de veille

Déclenchement du PPI concerté

Le maire de la commune de la zone PPI :

- **Mobilise ses moyens en personnel municipal et déclenche sa cellule de crise dès qu'il est alerté par le Préfet**
- **Contacte régulièrement la cellule « liaison avec les élus » du PCO** afin d'informer le Préfet de la situation dans sa commune, de connaître les actions de protection des populations engagées et de relayer les actions du Préfet. Il est destinataire des communiqués de presse.
- **En cas de mise à l'abri ou d'évacuation, il indique à la cellule « liaison avec les élus » du PCO les personnes qui auraient besoin d'assistance** dont il aurait connaissance.

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE ACTION PPI DU TRICASTIN SUITE	FICHE 3.08
		PAGE 2/2

- **Pour la mise à l'abri**, si la commune dispose d'une sirène locale, le maire la déclenche. Il utilise tous les moyens d'alerte à sa disposition. **Il doit inciter la population à rejoindre un bâtiment en dur**. Il signale à la cellule « liaison avec les élus » si un nombre important de personnes non-résidentes se trouvent sur sa commune (campeurs, groupes de touristes...) (VOIR FAR MISE A L'ABRI)
- **Pour l'évacuation, il se rend à la salle de regroupement**, désigne un responsable de salle qui note l'identité, la destination et les coordonnées des personnes qui évacuent par leurs propres moyens. Les personnes qui rejoignent les salles d'accueil par les transports en commun organisés déclinent leur identité dans le car. **A la fin de l'évacuation, il rejoint la salle d'accueil** afin de soutenir l'organisation et sa population. (Voir FAR EVACUATION)

Le maire de Montélimar ou Orange, qui accueille le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) :

- **Veille à ce que sa mise en place se réalise dans de bonnes conditions**
- **Contacte régulièrement la cellule « liaison avec les élus » du PCO** afin d'informer le Préfet de la situation dans sa commune. Il est destinataire des communiqués de presse.

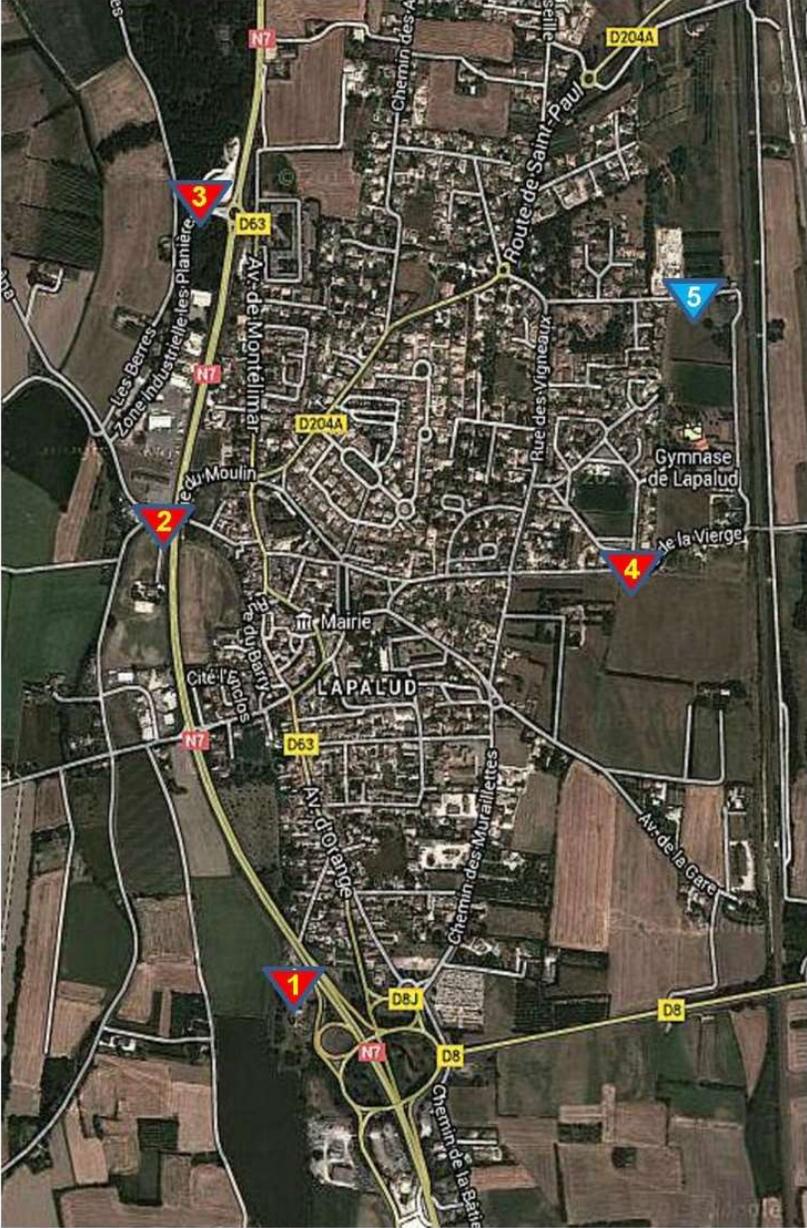
Le maire qui a une salle d'accueil sur sa commune :

- **Mobilise ses moyens en personnel municipal et déclenche sa cellule de crise dès qu'il est alerté par le Préfet**
- **Contacte régulièrement la cellule « liaisons avec les élus »** afin d'informer le Préfet de la situation dans sa commune. Il est destinataire des communiqués de presse.
- **Désigne un responsable de salle d'accueil** qui note l'identité, la destination et les coordonnées des personnes qui rejoignent la salle d'accueil par leurs propres moyens. L'identité des personnes qui rejoignent la salle d'accueil par les transports en commun organisés est notée dans le car et la fiche correspondante est remise au responsable de la salle d'accueil. Le maire de la commune évacuée la rejoint dès la fin de l'évacuation.

Le maire qui a un établissement scolaire ou sanitaire d'accueil, un centre d'accueil et/ou hébergement d'accueil

- **Veille à ce que l'accueil se déroule dans de bonnes conditions et informe la cellule « Liaison avec les élus » du PCO en cas de difficultés**

Emplacement des vannes pour réguler le Béal
Emplacement de la pompe des Cantarelles



VANNES

- La vanne N°1 est située rive droite de la RN7 au nord de l'échangeur "POMPADOUR"
- La vanne N° 2 est située rive droite de la RN7 face à la rue du Moulin
- La vanne N°3 est située à l'entrée nord de la ZA des Planières en bordure du marécage
- La vanne N°4 est située au bout de la rue de la Vierge après l'entrée sud du Lotissement des Vigneaux

POMPE DES CANTARELLES située sur le Chemin des Cantarelles face à la laverie de l'ESAT DE KERCHENE

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE INFORMATION DE LA POPULATION PENDANT LA CRISE MODALITES D'ORGANISATION	FICHE 3.10
		PAGE 1/1

Lieux dans lesquels la commune met à disposition de l'information sur l'événement :

I - HOTEL DE VILLE

1- Panneaux d'affichage (3):

- A gauche et à droite de la porte d'entrée de la Mairie
- Sur la place de la Mairie

2- 1 Panneau électronique

- Sur la place de la Mairie

II – SITES INTERNET DE LA MAIRIE

<http://www.mairie-lapalud.fr/>

<https://www.facebook.com/pages/category/Town-Hall/Mairie-de-Lapalud-103097821485577/>

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
--	------------------------------------	--

4. MOYENS DISPONIBLES

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 4.01
	FICHE MOYENS POUR LA CELLULE DE CRISE	PAGE 1/1

Lieu de rassemblement de la cellule de crise : Hôtel de Ville

Stockage matériel spécifique

- Hôtel de Ville
- Ou
- Ateliers municipaux

LIEUX STRATEGIQUES										
Désignation	Coordonnées	Fax	Copieur	GSM	Internet Messagerie	Lampes torches	Groupe électrogène	Sirène	Fournitures de bureau	Cartes
Hôtel de Ville	Cours des Platanes	X	X	X	X	X		X	X	X
Ateliers municipaux	Ave. des Ecoles	X	X	X		X	X			
Police Municipale	Cours des Platanes			X	X					

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 4.02.
	FICHE MOYENS CELLULE DE CRISE	PAGE 1/1
RENDU OPERATIONNEL DU PCC		

GESTION TELEPHONIQUE ET FAX

- Modalités de bascule / renvoi
- Modalités branchement / fax
- 2 Mégaphones en salle PCS

INFORMATIQUE

- Lieu de stockage du matériel : Placards bureau « Service financier / Ressources humaines »
- Modalités de connexion

VALISES DE CRISE

- Localisation : Placards bureau « Service financier / Ressources humaines »
- Contenu

VALISE PCS ROUGE

- Poste radio Philips portable secteur et 4 piles (1×2 piles et 11×4 piles LR14)
- Poste radio Sony portable secteur et 4 piles (1×10 piles et 1×16 piles LR6)
- Téléphone filaire Alcatel
- 3 lampes tempête de marque Varta durée 150 H pour 3 piles x1.5 volts LR20+ 9×2 piles LR20
- 3 lampes torches : 1 Varta + 2 piles (LR20) // 2 Energizer + 4 piles (LR6) capacité :140h/63 M
- 100 bougies chauffe-plat // 20 bougies blanches // 3 boites d'allumettes (3*240) // 4 briquets
- 6 stylos noirs
- 2 jeux d'encre pour imprimante (10 cartouches 2× 525 PGBK - 526Y2 - 526M2 - 526C2 - 526BK2)
- 1 cadenas à chiffres et 1 rouleau de scotch repositionnable.
- 1 Plan des campagnes ouest avec numéros de fiches.

VALISE PCS BLEU MARINE (valise informatique)

- Classeur : **personnes** à prévenir en cas de risques (nouveaux arrivants 2018/2019)
- 4 ramettes papier A4
- PC portable et Imprimante
- 1 multiprises (6 prises) + 1 rallonge
- 1 classeur Cellule de crise PCS et ORSEC
- 1 classeur plan particulier Site du Tricastin
- 24 piles LR14 pour mégaphones – 1 mégaphone présent dans le carton et 8 piles LR 14

AUTRE MATERIEL / LISTE ET LIEU DE STOCKAGE

Panneaux d'affichage (3) :

- A gauche et à droite de la porte d'entrée de la Mairie
- Sur la place de la Mairie

1 Panneau électronique

- Sur la place de la Mairie (commandes au niveau de l'accueil et des associations)

Pc Portable Salle cellule de crise (salles des adjoints)

Commune de LAPALUD (Vaucluse)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 4.03
	FICHE MOYENS POUR SINISTRÉS	PAGE 1/1

LIEUX DE RASSEMBLEMENT		MOYENS DISPONIBLES				NOMBRE DE COUCHAGES POSSIBLES
N°	Désignation	Chauffage	Sanitaires	Douches	Cuisine	
1	Espace Julian	X	X		X	210
2	Gymnase	X	X	X		250
3	Salle de réunion du parc	X	X			25
4	Espace de loisirs Les Girardes	X	X		X	120

Quelle stratégie pour le choix de l'hébergement ?

Durée avec nécessité douches → Gymnase

Grand parking / laisser de la place dans le cœur de ville → Girardes

Eviter afflux vers Mairie / services de secours → Gymnase ou Girardes

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE MOYENS VEHICULES ET ENGIN	FICHE 4.04
		PAGE 1/2

LES CLES DES VEHICULES SONT DISPONIBLES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

GESTIONNAIRE DU PARC DE VEHICULES :

- M. PIZZO Claude

TYPE DE VEHICULE	NUMERO D'IMMATRICULATION	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
Renault Express		ESSENCE	S. BOIRON / LAC DES GIRARDES
DACIA Duster (police)		DIESEL	PM / GARAGE COMMUNAL
CITROEN Nemo (police)		DIESEL	ASVP-PM/ GARAGE COMMUNAL

VEHICULES DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES

TYPE DE VEHICULE	NUMERO D'IMMATRICULATION	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
Renault Master fourgon		DIESEL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
Renault Master Benne		DIESEL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
IVECO Fourgon		DIESEL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
IVECO Poly benne		DIESEL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL

POIDS LOURDS

TYPE DE VEHICULE	NUMERO D'IMMATRICULATION	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
Renault camion		DIESEL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE MOYENS VEHICULES ET ENGIN	FICHE 4.04
		PAGE 2/2

TRACTEURS

TYPE DE VEHICULE	NUMERO D'IMMATRICULATI	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
SAME engin classe 3		GASOIL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
ISEKI tondeuse classe 3		GASOIL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
KUBOTA Tracteur		GASOIL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
KUBOTA Tracteur- Epareuse		GASOIL	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL

REMORQUES

TYPE DE VEHICULE	NUMERO D'IMMATRICULATION	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
PREVOST remorque arrosage			Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
SORIN podium mobile			Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL
DEVES remorque			Agents des services techniques GIRARDES
HONDA remorque		Essence	GIRARDES
SARIS remorque		Groupe électrogène	Agents des services techniques GARAGE COMMUNAL

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 4.05
	FICHE MOYENS MATERIELS SPECIFIQUES	
		PAGE 1/2

TYPE DE MATERIEL	CARACTERISTIQUES	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
2 élagueuses + 2 tronçonneuses			Local des Sces Techniques
1 élagueuse			Local technique des Girardes
2 Souffleurs aspirateur			Local des Sces Techniques
1 Souffleur			Local des Sces Techniques
Nettoyeur haute pression + 1 haute pression 220 v		1 alimentation 380 V ou groupe électrogène	Local des Sces Techniques
Groupe électrogène sur remorque boule	11 KW	220 V/ 380V	Local des Sces Techniques
Rampe de 3 spots	500 W chacun		Local des Sces Techniques
Compresseur	30 litres		Local des Sces Techniques
Compresseur	100 litres		Local des Sces Techniques
4 débroussailleuses			Local des Sces Techniques
Citerne tractable	1 500 litres		Local des Sces Techniques
1 Semoir pour salage	500 litres		Local des Sces Techniques
2 Postes à souder	220 volts		Local des Sces Techniques
Chalumeau			Local des Sces Techniques
Motopompe Honda	portable	Energie SP95	Local des Sces Techniques
Motopompe Varisco	tractable	Energie GNR	Local des Sces Techniques
Moto pompe Fixe			Local La Verrière

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE FICHE MOYENS MATERIELS SPECIFIQUES	FICHE 4.05
		PAGE 2/2

TYPE DE MATERIEL	CARACTERISTIQUES	ENERGIE	UTILISATEUR HABITUEL LIEU DE GARAGE
100 Barrières			Local des Sces Techniques
3 Pelles à neige			Local des Sces Techniques
2 Pelles « Maçon »			Local des Sces Techniques
5 lampes torches à pile		Pile	Local des Sces Techniques
2 Perforateurs		Electricité	Local des Sces Techniques
1 Perforateur sans fil		Batterie	Local des Sces Techniques
1 clé à choc sans fil			Local des Sces Techniques
+/- 10 Balais			Local des Sces Techniques
1 Raclette			Local des Sces Techniques
20 Paires de Gants			Local des Sces Techniques
Lame chasse neige	Montage sur tracteur Kubota MX130		Local des Sces Techniques

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.06
	LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	PAGE 1/1

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (Entreprises, particuliers...)
Autocars	<u>Pont-Saint-Esprit</u>	AURAN <u>Tél. : 04 66 39 10 40</u>
Autocars	<u>Bollène</u>	AURAN <u>Tél. : 04 90 69 61 87</u>

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	FICHE 4.07
		PAGE 1/1

Cf Fiche action – Accueils sinistrés – Restauration et ravitaillement

[fiche 3.05](#)

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08a
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DE SECOURISME	PAGE 1/1

NOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
Mme DI MAGGIO Michèle	5 Lot les Vigneaux – 84840 LAPALUD		DON DU SANG
Mme DISCOURS- MOMBELLI	Quartier Argilas 16 Rue Emile Zola 84500 BOLLENE		SECOURS POPULAIRE
M. LABOULAIS Michel	158 ave. du Maréchal Leclerc – 84500 BOLLENE		CROIX ROUGE FRANÇAISE
Mme DEWITT Anne	13 cours Jean Jaurès 84500 BOLLENE		LES RESTOS DU CŒUR

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08b
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DIVERSES	PAGE 1/2

NOM DE L'ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE
AFVMA	Mme FERRENT Christiane	
APEI Kerchène	M. BILOT Pierre	
Amicale des Anciens Combattants	M. GILLES Pierre	
Amicale Personnel Communal	Melle MAAMERI Chafiya	
Amis des Anciens	Mme PASCAL Huguette	
Arac	M. LARGE Daniel	
Arc en Ciel	Mme LAGOUTTE Georgette	
Arpèges en Provence	M. LEFEBVRE Guillaume	
A.P.C.B Pêche Bollène	M. SULMON Serge	
Ass. Résidents Kerchène	Mme CHAPOULIE-HEREL	
Articoms	Mme GRAS Zohra	
Ball-Trap	M. RIBOT Georges	
Boule Dorée	M. DECOULAND David	
Boxing Club United	M. CHAOUCH Moussa	
Bulles Evasion	M DUVAL Sébastien	
Cercle généalogique de Lapalud	M. GABRIEL Jean François	
Chasse : Le Faisan	M. RIBOT Georges	
Choupinets (Les)	Mme PROTO Myriam	
Club Avicole et Ornithologique	M. MARQUEZ Jean-Claude	
Cœur de Zen	Mme CUVILLIEZ Isabelle	
Comité des Fêtes	Mme MOREL Marie Pilar	
Ecole de Musique interco.	M.BROSSARD Stéphane	
Equilibre Vie Energie	M. NOBILINI Jean Claude	
Ecrire pour agir YSM	M. EVINA-ETOWA Arthur	
Football Club des Vétérans	M. CELLE Robert	
Fils et pinceaux	Mme DISCOURS Claudie	
Les Fuseaux Lapalutiens	Mme CHABERT Sylvie	

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08b
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DIVERSES	PAGE 2/2

NOM DE L'ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE
Gym Attitude	Mme CHALAMEL Sandrine	
Lap'Ânerie	M.CHABANIS Jean-Louis	
L.A.R.J.	Mme COMPEYRE Geneviève	
MAM'BABY Boom	Mme SAUVADE Sandrine	
Martial arts academy	M. ROBEAUX Fabrice	
Multi boxe 84	M. HALLET Sébastien	
Mini Flotte	M. JOUAUX Denis	
Nythaya (Bien être)	Mme INGRAND Sabine	
Noël	Mme MAZARS Nicole	
Ping Pong Club	Mme GRABOWSKI Françoise	
Saint Michel Guinée	M.PLET Patrick	
Saint-Pierre	M. VAYSSE René	
Sou des Ecoles	Mme GUIBERT Amandine	
Sportive Sport Adapté MISTRAL	Mme PARET Aurélie	
Sportive de Kerchêne	M. CIAPONI Michel	
Sprinter Club Lapalutien + Marche	M. MONIER Franck	
Tarot Club	M. ROLLE Alain	
Tennis Club	M. IGNACCHITTI Antonio	
Top forme	M. MEJEAN/COQUART Jean Christophe	
U.S.E.P.	M. GROS Laurent	
Union Bouliste « la Longue »	M. CALVIER Michel	
U.S.L.	M. PALUD Alexandre	
Volley Ball		
Yachting Club Lapalud (Voile)	M. BACQUET Thierry	

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08c
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS	PAGE 1/5

NOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
Docteur Robert MARTELLI			Médecin
Docteur J-Claude ANDRE			Médecin
Mme HUCHARD Régine			Orthophoniste
Mmes EYMARD, BLANQUIER, LIRAUD			Infirmière
Mmes GUESNE COUZIN			Infirmière
Mme GRECO			Infirmière
M. LAVOLLE Jean-Louis			Kinésithérapeute
M. FABRE Patrick			Dentiste
Mme NANTIER BROUET Nathalie			Dentiste
Mme BATION			Diététicienne
Mme BAUVIES			Pharmacie
Mme PASCAL Cécile			Esthéticienne
Mme FOURNIAL Michelle			Esthéticienne
Mme WATTEL Stéphanie			Coiffeuse
Mme Lucie FELIX			Coiffeuse
Mme LOPEZ Alexandra			Coiffeuse

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08c
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS	PAGE 2/5

NOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
Mme LHERBIER Solange			Couturière
Mme CORTES Nadine			Couturière
M. OLIVETTI Marc			Auto-école
M. BRUNELLE Directeur			ESAT de Kerchène
M. PENNEGUES			ESAT de Kerchène
M. Didier DUBOIS			Ateliers Gilles Kerchène
ESAT KERCHENE			Espace Verts
M. GRAS Hugues			Espace Verts
M. CHALAN Bernard			Matériel agricole
M. BLAZY Laurent			Terrassements et Travaux Publics
M. REBOUL Jean-Claude			Terrassements et Travaux Publics
CEMEX BETON			Fabrication et livraison béton
M. MARGIER Benoît			DECODAL
M. FERRIS Stéphane			Maçon
M. RICO Philippe			Maçon
M. ROUX Cyril			Electricien
BTB			Electricien
Monsieur le Directeur			Banque Postale

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08c
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS	PAGE 3/5

NOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
M. IGNACCHITTI Antonio,	18 rue Basses des Pêcheurs		Peintre
M. Sébastien BARRE,	ZA Massigas - RD 204 - Rte de St Paul		Peintre - Plâtrier
Mme EDEL Sylvie	689 ch. des Aubépines		Photographe
M. PATY Frédéric	rue de la Vierge		Plombier - Electricien - Chauffagiste
M. JULIAN Joël	17 rue des Raspans		Menuiserie
M. TEYSSIER Laurent	2 rue de la Vierge		Ferronnerie - Serrurerie - Métallerie
SGS Qualitest	ZA les Massigas - RD 204 - Rte de St Paul		Services Industrie
M. EL BERMIL Jalal	Les Grèzes Basses - RD 63		Garage
M. RAMBAUD	ZA Les Planières		Carrosserie
M. REVERTE Eusebio	30 ave.de Montélimar		Garage
M. SALAVERT Vincent	-Rond-point du Pompadour		Casse auto
C.T. T	ZA Massigas - RD 204 - Rte de St Paul		Garage pour P.L. Contrôle technique
M. ILLY Franck	Ave.de Montélimar		Garage
M. le Directeur d'ADREXO	ZA L'Enclos		
M. LHERMINÉ Laurent	18 Lot le Stade		Dépannage informatique
M. FABROL André	RN7 ZA Les Planières		Meubles
Mme COUSTAURY Michelle	20 Cours des Platanes		Fleuriste
M. TEYSSIER Christian	-Les Grèzes Basses - RN7		Vente de vêtements
Mme DISCOURS	6 ave. de la Gare		Gîte

Commune de LAPALUD	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.08c
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS	PAGE 4/5

NOM	ADRESSE	NUMEROS DE TELEPHONE	COMPETENCES PARTICULIERES
Mme M. HERVET	750 ch. des Aubépines		Chambres d'hôtes
Mme et M. LAURENT	Route des Barrinques		Chambres d'hôtes
Mme M. ARBAUD	ch. des Frémigières		Chambres d'hôtes
Gite LOVALPA	403 Rue des Vigneaux		Gite
M Mme KRIRECHE	10 Cours des Platanes		Alimentation
Mme CROUZET Marie	41 Cours des Platanes		Pizzeria
Mme TREVISANUTO LE PROVENCE	39 Cours des Platanes		Restaurant
Mme TAGLIATI et Mme PIROT	Relais Le Fanélie - RN7		Restaurant
M. CATALANO	Taxi de la Plaine - BP 19		Taxi
M. VIGNE Flavien	Quartier les Blâches -		Taxi
M. LASALA Didier	90 route de Valbonnette		Taxi
M. RIBOT Pierre	Ch. des Frémigières		Abattoir
M. HENRY Christophe	47 Cours des Platanes		Boulangerie
M. CAPEAU Patrick	39 Ave. D'Orange		Boulangerie
Mme et M. GALVEZ Denis	2 Cours des Platanes		Boulangerie
M SIMONAZZI Bar le Casino	9 Cours des Platanes		Café
M. DE MAARCH	1 Cours des Platanes		Tabac
Mme DELDON Laurence	46 Cours des Platanes		Maison de la Presse

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	FICHE 4. 08d
		PAGE 1/2

DENOMINATION ADRESSE	BATIMENTS	SUPERFICIE
Hôtel de Ville 35 Cours des Platanes	Hôtel de Ville	749 m ²
Ecole Jules Ferry 13 Ave. de la Gare	Rez de chaussée Garage Préau	249 m ²
	1 ^{er} étage Locaux Associations	26 m ²
Eglise Le Village	Eglise	442 m ²
Presbytère 1 Place de l'Eglise	Presbytère	212 m ²
Ecole René Char	Classes	1.168 m ²
Salle du Parc Place Fernand Morel	Salle du Parc	198 m ²
Centre social Place Fernand Morel	Centre social	
Ecole Louis Pergaud Rue des Ecoles	Primaire	1.377 m ²
Ecole Louis Pergaud Rue des Ecoles	Cantine	281 m ²
Terrain d'entrainement Quartier La Verrière	Vestiaires, stade d'entraînement	66 m ²
Ateliers municipaux Rue des Ecoles et des Orfèvres	Garage communal et hangar extension atelier	478 m ² et 435 m ²
Château JULIAN Ave. De la Gare	Espace Julian	649 m ²
Terrain de boules Allée du Jeu de Boules	Vestiaires du jeu de boules	40 m ²

Commune de LAPALUD	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE 4. 08d
	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	PAGE 2/2

DENOMINATION ADRESSE	BATIMENTS	SUPERFICIE
Château JULIAN Ave. de la Gare	Espace Julian et Local des Anciens	736 m ²
Complexe sportif Quartier La Verrière	Salle omnisport - Logement gardien - Garages	1 473 m ²
Stade Elio CEPPINI Quartier La Verrière	Tribune couverte Vestiaires (rez de chaussée) Salle de réunion	81 m ² 140 m ² 45 m ²
Complexe sportif Quartier La Verrière	Local court de tennis (salle omnisport)	39 m ²
Salle des Bourgades 2 Rue Bourgades Hautes	Salle des Bourgades (Espace culturel)	151 m ²
Bâtiments du complexe de Loisirs – Plan d'eau des Girardes RD 204 – Quartier Les Contras	Restaurant (bail commercial) Surfaces ouvertes (restaurant) Salle des associations Autres locaux Logement du gardien Salle de réception Surfaces ouvertes (salle réception) Cellule sanitaire Local de surveillance et secours	197 m ² 213 m ² 52 m ² 170 m ² 95 m ² 363 m ² 29 m ² 14 m ² 12 m ²
Poste de Police municipale 38 Cours des Platanes	Local PM	

5. ANNUAIRE DE CRISE

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 1

AUTORITES

IDENTIFICATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
Préfecture de Vaucluse			
Préfecture de la Drôme			
Préfecture de la Drôme SIACEPDC			

GENDARMERIES

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
Bollène			
Escadron Mobile Orange			
Groupement Orange			
C.O.G. Avignon			

SAPEURS-POMPIERS

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
Bollène Standard CIS			
Bollène salle opérationnelle			
Groupement Nord Orange			
CODIS 84			
SDIS 84			

MAIRIES-EPCI

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
Bollène Standard			
Bollène Centre Technique Municipal			
Lamotte du Rhône			
Mondragon			
Mornas			
CCRLP			
CCRLP DECHETS			

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 2

GESTIONNAIRES COURS D'EAU

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
SIAERH			
SMBVL			Accueil
Directeur SMBVL			Directeur Technique SMBVL

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
DDT VEDENE			
D.D.C.S.P. P			
S.I.D.P.C. (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)			
Inspection Académique			

LOCALISATION	TELEPHONE	FAX	OBSERVATIONS
Rhône Aygues Ouveze RAO	04.90.30.16.18	04.90.35.60.65	Patrice DIGARD pdigard.rao@orange.fr Directeur technique
FRANCE TELECOM			William BOURELLY Conseiller collectivités locales william.bourelly@orange.com
FRANCE TELECOM			
ENEDIS EDF			Centrale du Tricastin Astreinte cadre EDF – GDF Accueil
			Centre d'appels dépannage Risques naturels majeurs Centrale du Tricastin Siège social (Paris)
ENGIE			Interlocuteur privilégié Centre d'appels dépannage Astreinte cadre

GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICES PUBLICS

CONSEIL DEPARTEMENTAL VAUCLUSE			Mission Prévention des Risques Majeurs Transport Scolaire Agence routière Vaison Chef d'Agence Chef d'agence adjoint Centre routier Bollène Chef de centre
---	--	--	---

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 3

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 04 90 40 28 88

NOM-PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL.PORTABLE	FONCTIONS
FLAUGERE Hervé	04 90 40 30 73			Maire
SOUVETON Anne-Marie				1er Adjoint au maire
GUARINOS Jean-Marc				2ème Adjoint au maire
BONIFACY Sylvie				3ème Adjoint au maire
BOUCK Philippe				4ème Adjoint au maire
SAUVADON Césarine				5ème Adjoint au maire
MISERERE Gérard				6ème Adjoint au maire
CALEGARI Virginie				7ème Adjoint au maire
ROBIN Christophe				8ème Adjoint au maire
LAMBERTIN Jean-Pierre				Conseiller Municipal
HAMMER Laurence				Conseillère Municipale
KERBRAT Isabelle				Conseillère Municipale
AIOSA Fabrice				Conseiller Municipal
SAUVADE Sandrine				Conseillère municipale
ZENDRINI Mercedes				Conseillère municipale

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 4

NOM-PRENOM	TEL. BUREAU	TEL. DOMICILE	TEL. PORTABLE	FONCTIONS
MOREL Stéphane				Conseiller Municipal
PARET Franck				Conseiller Municipal
SARDO Nicolas				Conseiller Municipal
CONTESSOTTO Sophie				Conseillère municipale
HERMITANT Tamara				Conseillère Municipale
GRAPIN Jean Louis				Conseiller Municipal
AMAYA Y RIOS Estelle				Conseillère Municipale
DANNA Alexandra				Conseillère Municipale
FRAISSE Alexandrine				Conseillère Municipale
SBABTI Samira				Conseillère Municipale
SOLEILHAC Aline				Conseillère Municipale
DEFFES Jean-Marc				Conseiller Municipal

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 5

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	FICHE 5.01
		PAGE 6

PERSONNEL DES ECOLES DE LA COMMUNE

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE <input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/> LIEUX PUBLICS ET ERP	FICHE 5.01
		PAGE 7

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

ETABLISSEMENT	ADRESSE	COORDONNEES	CAPACITE D'ACCUEIL	IDENTITE ET QUALITE DU RESPONSABLE	COORDONNEES DU RESPONSABLE
				Infirmière :	
				Psychologue :	
ECOLE MATERNELLE René CHAR 04.90.40.32.08	Rue des Ecoles		137 Maternelles	Institutrice :	
				Institutrice :	
				Institutrice :	
				Instituteur :	
				Institutrice :	
				ATSEM :	
				ATSEM :	
				ATSEM :	
				ATSEM :	
				ATSEM :	

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

CENTRES DE LOISIRS				
LES GIRARDES		04.32.85.08.84		
ECOLE PERGAUD		04.90.40.34.78		
CHATEAU JULIAN				
ECOLE DE MUSIQUE				
Responsable Ecole de Musique / C.C.R.L.P : Mme BARTHELOT Suzel				
ECOLE DE MUSIQUE Res'In		04.90.63.56.82		
ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLES - EXTERIEURES A LA COMMUNE				
Ecole A. BLANC	BOLLENE (St Pierre)		Elémentaire	
	BOLLENE (St Pierre)		Maternelle	
Ecole G. PERI	BOLLENE (La Croisière)			
Ecole J. GIONO	BOLLENE		Conciergerie	
			Elémentaire	
			Maternelle	
Ecole CURIE	BOLLENE		Elémentaire	
			Maternelle	
J. DUFFAUT	BOLLENE (St Blaise)			
STE MARIE	BOLLENE		Elémentaire / Maternelle	
TAMARIS	BOLLENE (Ecluse)		Elémentaire	
			Maternelle	

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

COLLEGES ET LYCEES EXTERIEURS A LA COMMUNE					
Collège H. BOUDON	BOLLENE				
Collège P. ELUARD	BOLLENE				
Collège ARAUSIO	ORANGE				
Collège B. HENDRICKS	ORANGE				
Collège J. GIONO	ORANGE				
Collège/Lycée ST LOUIS	ORANGE				
Collège LES ISCLOS D'OR	PIERRELATTE				
Collège ST MICHEL	PIERRELATTE				
Collège LE LAOUL	BOURG ST ANDEOL				
Collège/Lycée MARIE RIVIER	BOURG ST ANDEOL				
Lycée LUCIE AUBRAC	BOLLENE				
Lycée de L'ARC	ORANGE				
Lycée professionnel agricole et viticole	ORANGE				
Lycée professionnel de L'ARGENSOL	ORANGE				
Lycée professionnel ARISTIDE BRIAND	ORANGE				
Lycée GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE (Cité Scolaire)				
Lycée professionnel LEONARD DE VINCI	PIERRELATTE				
Lycée agricole	ST-PAUL-TROIS-CHTX				

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 5.01
	<input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	PAGE 11
LIEUX PUBLICS ET ERP		

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone		Observations
		Professionnel	Portable	
Eglise		04 90 40 89 91		
La Poste		04 90 40 33 33		

ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone		Observations
		Professionnel	Portable	
ESAT Kerchène	P BRUNELLE	04.90.40.22.13		105 pers.
Blanchisserie//Jujubier				12 pers.
EPAHD Bollène les allées Chabrières	C GILANT	04.90.40.50.60		90 lits
Hôpital Pont St Esprit	D DESBRUN	04.66.33.40.00		520 lits
Hôpital d'Orange	C GILANT	04.90.11.22.22		261 lits

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone		Observations
		Professionnel	Portable	
Espace Julian		04.90.40.21.02		
Centre social		04.90.40.29.51		
Salle de réception Les Girardes				
Petite salle de réunion Girardes				
Gymnase				
Infirmierie Stade Municipal		04.90.40.23.31		
Ecole de musique		04.90.40.25.23		
Bibliothèque		04.90.66.40.09		
Salle culturelle Les Bourgades		04.90.66.77.13		

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (communaux et extra-communaux)

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
ESAT DE KERCHENE	M. BRUNELLE	04.90.40.33.52			
Gite rural - 6 ave. de la Gare	Mme DISCOURS	04.90.40.29.28			
Chambres d'hôtes - 750 ch. des Aubépines	Mme M. HERVET Emmanuel	04.90.40.27.65			
Chambres d'hôtes - ch. des Frémigières	Mme M. ARBAUD Richard	04.90.40.24.98			
Lou Camin Rte des Barrinques	Mme M. LAURENT Benoît	04.90.40.21.06			
Gite Loyalpa		06 78 28 66 95			

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 5.01
	<input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	PAGE 13

ENTREPRISES INDUSTRIELLES-ARTISANS-AGRICULTEURS

RAISON SOCIALE	ADRESSE	COORDONNEES PROFESSIONNELLES	IDENTITE DE L'EXPLOITANT
VIDEAL AGK 84	ZA L'Enclos	04.90.40.36.11	M. DUBOIS
Pépinières GRAS	744 rte de St Paul	04.90.40.36.34 Fax : 04.90.40.25.60	M. GRAS Hugues
Limagrain Valgrain	Zone Les Plénières	04.32.80.39.30	
ETS CHALAN	Lieu-dit l'Oriol	04.75.04.20.46 Fax : 04.75.96.87.77	M.CHALAN Bernard
Camping le Village	160, Rte de St Paul	04.90.40.31.03	Mme NOBILINI Josiane
Entreprise TP BLAZY	15 rue Basse des Pêcheurs	04.90.40.30.17	M. BLAZY Laurent
Entreprise TP REBOUL	Frémigères	04.90.40.31.71	M. REBOUL Jean-Claude
Decodal	Z.A. L'Enclos	04.90.29.74.96	M.MARGIER Benoît
Monteur en chambre froide	450 ch. des Muraillettes		M. BOUZOUITA Aze
Julian Menuiserie	17 rue des Raspans	04.90.40.31.39 04.90.40.36.62	M. JULIAN Joël
Ferronnerie Serrurerie	2 rue de la Vierge	04.90.40.33.64	M. TEYSSIER Laurent
Habitat Services	26 rue de la Vierge	04.90.61.68.24.	M. PATY Frédéric
APGP	26 Lot. Les Cantarelles	04.90.40.21.40 09 74 44 88 09	M. PERINI Gabriel
Cemex béton	RD204 - Rte de St Paul	Tél. 04.90.22.20.26 Fax : 04.90.30.91.52	M. CATHALA Sylvain, Directeur

Commune de LAPALUD	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 5.01
	<input type="checkbox"/> ANNUAIRE DE CRISE <input type="checkbox"/>	PAGE 16

RAISON SOCIALE	ADRESSE	COORDONNEES PROFESSIONNELLES	IDENTITE DE L'EXPLOITANT
SGS Qualitest	ZA les Massigas -	04.90.40.72.60	
EJ Occasions	Les Grèzes Basses RD 63	04.90.40.28.82.	M. EL BERMIL Jalal
Carrosserie du Rhône	ZA Les Planières	04.90.40.72.80	M. RAMBAUD Jean-François
Garage Reverte	30 ave de Montélimar	04.90.40.28.24	M. REVERTE Eusebio
SARL Salavert	Rond-Point du Pompadour	04.90.40.35.55	M. SALAVERT Vincent
Station Poids Lourds et CT du Tricastin	ZA Massigas	04.90.51.91.48	M. JANERAT Thierry
Garage Illyco	Ave. de Montélimar	04.90.40.34.05	M. ILLY Franck
Maçonnerie Ferris	Les Grèzes Basses		Ms FERRIS Stéphane
Electricien	773 ch des Frères Marseille	04.32.81.17.25.	M. ROUX Cyril
Plombier	78 Ter ave d'Orange	04.90.40.24.82	M. CHABERT Daniel
Peintre	18 rue Basse des Pêcheurs	04.90.40.29.48	M. IGNACCHITI Antonio
Peintre - Plâtrier	ZA Massigas		M. Sébastien BARRE
ADREXO	ZA L'Enclos		Monsieur le Directeur
MICRO DEPANN'	18 Lotissement le Stade	06.46.45.73.87	Monsieur LHERMINÉ Laurent
Abattoir RIBOT	Ch. des Frémigières	04.90.40.35.12.	Monsieur RIBOT Pierre

ANNEXES

Arrêté municipal de réquisition



Commune de :

Le Maire.....

- Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, et notamment son article 10 ;
- Vu le Code Pénal, article R 642.1 ;

Considérant¹
.....
..... **survenu ce jour à**
.....

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.

..... Demeurant à
.....

²d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
..... pour effectuer la mission qui lui sera
confiée

²de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant³
.....
.....
.....
.....

²et de le mettre en place à⁴
.....
.....

Article 2 :

Le Commissaire de Police ou le Chef de Brigade de Gendarmerie² est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le

LE MAIRE,

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

⁴ Indiquer le lieu précis.

FICHE

« ACCUEIL DES POPULATIONS

AU CENTRE D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT »

À compléter le jour de l'événement

